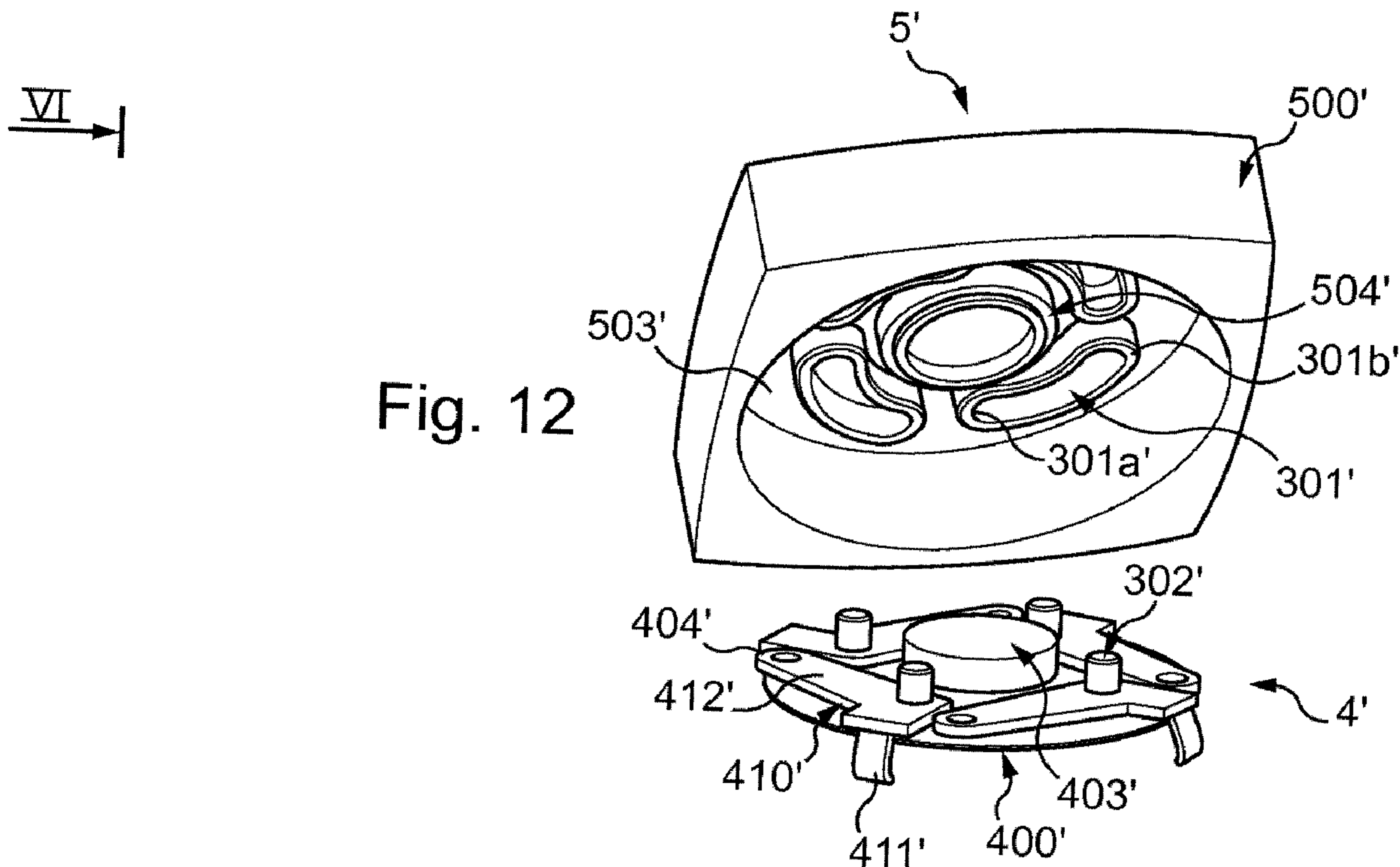




(86) Date de dépôt PCT/PCT Filing Date: 2016/02/08
 (87) Date publication PCT/PCT Publication Date: 2016/08/18
 (85) Entrée phase nationale/National Entry: 2017/07/25
 (86) N° demande PCT/PCT Application No.: FR 2016/050265
 (87) N° publication PCT/PCT Publication No.: 2016/128660
 (30) Priorité/Priority: 2015/02/09 (FR1551009)

(51) Cl.Int./Int.Cl. *A45D 40/00* (2006.01),
A45D 33/00 (2006.01), *A45D 34/00* (2006.01)
 (71) Demandeur/Applicant:
CHANEL PARFUMS BEAUTE, FR
 (72) Inventeurs/Inventors:
SALCIARINI, CHRISTIAN, FR;
CHANDELIER, JULIEN, FR;
PERBAL, GREGORY, FR
 (74) Agent: ROBIC

(54) Titre : POT DE COSMETIQUE COMPORTANT UN COUVERCLE A ELEMENT D'ACCROCHAGE GUIDE
 (54) Title: COSMETIC POT COMPRISING A COVER HAVING A GUIDED HOOKING MEMBER



(57) Abrégé/Abstract:

La présente demande concerne un pot de cosmétique comportant une base et un couvercle qui est configuré pour prendre une position de fermeture et une position d'ouverture, et qui comporte en outre au moins un élément d'accrochage (410') configuré

(57) **Abrégé(suite)/Abstract(continued):**

pour prendre une première position lorsque le couvercle est en position de fermeture et pour prendre une deuxième position écartée par rapport à la première position lorsque le couvercle est en position d'ouverture. le couvercle comporte en particulier une glissière (301'), à double action radiale et excentrée, et un plot de pilotage (302') configuré pour coulisser par rapport à la glissière (301') entre une première position et une deuxième position, l'élément d'accrochage (410') prenant sa première position lorsque le plot (302') est en première position par rapport à la glissière (301') et prenant sa deuxième position lorsque le plot (302') est en deuxième position par rapport à la glissière (301').

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la
Propriété Intellectuelle
Bureau international(43) Date de la publication internationale
18 août 2016 (18.08.2016)

WIPO | PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 2016/128660 A1(51) Classification internationale des brevets :
A45D 40/00 (2006.01)(21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2016/050265(22) Date de dépôt international :
8 février 2016 (08.02.2016)

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

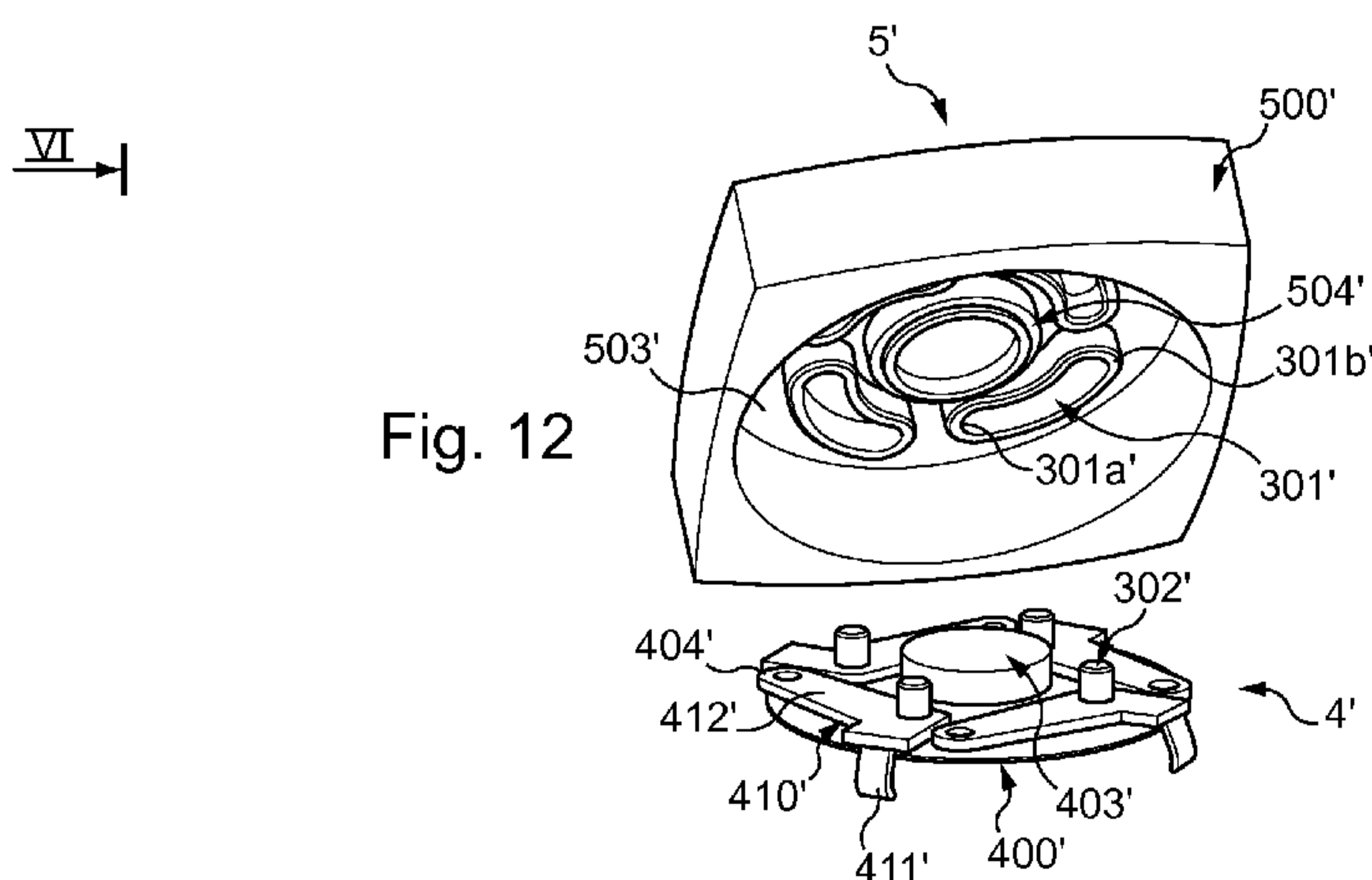
(30) Données relatives à la priorité :
1551009 9 février 2015 (09.02.2015) FR(71) Déposant : CHANEL PARFUMS BEAUTE [FR/FR];
135 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine
(FR).(72) Inventeurs : SALCIARINI, Christian; 4 allée Hélios la
Ritorte, 83400 Hyeres (FR). CHANDELIER, Julien; 160
rue du Président Mitterand, La Croix Breton Batiment C4,
91160 Longjumeau (FR). PERBAL, Grégory; 29 rue du
Bois de Verrières, 91370 Verrieres Le Buisson (FR).(74) Mandataire : SANTARELLI; 49, avenue des Champs-E-
lysées, 75008 Paris (FR).(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre
de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM,
AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BN, BR, BW, BY,
BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM,
DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT,
HN, HR, HU, ID, IL, IN, IR, IS, JP, KE, KG, KN, KP, KR,
KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LU, LY, MA, MD, ME, MG,
MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM,
PA, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SA, SC,
SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN,
TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre
de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH,
GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, ST, SZ,
TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, RU,
TJ, TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE,
DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU,
LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK,
SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ,
GW, KM, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

— avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))

(54) Title : COSMETIC POT COMPRISING A COVER HAVING A GUIDED HOOKING MEMBER

(54) Titre : POT DE COSMÉTIQUE COMPORTANT UN COUVERCLE À ÉLÉMENT D'ACCROCHAGE GUIDÉ



(57) Abstract : The present application concerns a cosmetic pot comprising a base and a cover that is configured to assume a closed position and an open position, and that further comprises at least one hooking member (410') configured to assume a first position when the cover is in the closed position and to assume a second position, spaced apart from the first position, when the cover is in the open position. The cover comprises, in particular, a slide (301'), with radial and eccentric double action, and a control stud (302') configured to slide relative to the slide (301') between a first position and a second position, the hooking member (410') assuming the first position of same when the stud (302') is in the first position relative to the slide (301') and assuming the second position of same when the stud (302') is in the second position relative to the slide (301').

(57) Abrégé :

[Suite sur la page suivante]

WO 2016/128660 A1 

La présente demande concerne un pot de cosmétique comportant une base et un couvercle qui est configuré pour prendre une position de fermeture et une position d'ouverture, et qui comporte en outre au moins un élément d'accrochage (410') configuré pour prendre une première position lorsque le couvercle est en position de fermeture et pour prendre une deuxième position écartée par rapport à la première position lorsque le couvercle est en position d'ouverture. Le couvercle comporte en particulier une glissière (301'), à double action radiale et excentrée, et un plot de pilotage (302') configuré pour coulisser par rapport à la glissière (301') entre une première position et une deuxième position, l'élément d'accrochage (410') prenant sa première position lorsque le plot (302') est en première position par rapport à la glissière (301') et prenant sa deuxième position lorsque le plot (302') est en deuxième position par rapport à la glissière (301').

Pot de cosmétique comportant un couvercle à élément d'accrochage guidé

5 La présente demande concerne le domaine des pots, et en particulier des pots de cosmétique.

Traditionnellement, un pot de produit cosmétique comporte une base, généralement en verre ou en plastique, c'est-à-dire un récipient surmonté d'un col dont le diamètre est voisin des dimensions en section de la base, pour
10 avoir une grande ouverture. La base est fermée par un couvercle, généralement vissé sur le col. Le couvercle est en outre généralement équipé d'un joint chargé d'étanchéifier la fermeture pour une bonne conservation du produit contenu.

Or un inconvénient réside dans le fait que le filet du filetage présent
15 sur le col oblige à avoir un col dégagé du reste de la base sur une certaine hauteur et également un couvercle d'une hauteur relativement importante ; en d'autres termes la présence du filetage impose des contraintes de dimensions pour la hauteur du col et l'épaisseur du couvercle.

Par ailleurs, en particulier pour un pot rond qui n'a pas de butée de
20 vissage, un utilisateur qui referme le pot détermine difficilement à quel moment le serrage du couvercle sur la base est correct. Un serrage excessif provoque à la longue un écrasement du joint. Un serrage insuffisant fait que le joint n'assure pas une bonne étanchéité. Dans les deux cas, de l'air peut pénétrer dans le pot ou des produits volatiles de la formule, c'est-à-dire du produit
25 contenu dans le pot, peuvent s'échapper du pot, si bien que la formule risque de se dégrader au fil du temps.

Pour un pot de forme non circulaire dont la base et le couvercle ont des contours identiques, le pot a souvent une butée qui limite la course angulaire du couvercle par rapport à la base de sorte à toujours avoir une
30 coïncidence de forme entre la base et le couvercle. La présence de la butée empêche ainsi de visser au-delà, et par conséquent de compenser une perte d'étanchéité en cas d'écrasement du joint.

On connaît par exemple le document US2004/0067091 qui décrit un flacon, typiquement pour vernis à ongle, qui permet une fermeture par clipsage du capuchon sur le contenant et une ouverture en appuyant sur au moins un bouton agissant sur une bague élastique. Un dispositif à ressort permet en outre d'assurer une fermeture étanche du flacon pour éviter tout débordement du produit qu'il contient. Un tel capuchon a cependant pour inconvénient d'être particulièrement encombrant, et notamment d'engendrer une hauteur relativement importante pour y loger le dispositif. De plus, un tel mode de réalisation convient pour un flacon dont le col présente un petit diamètre, mais pourrait être difficilement appliqué à un pot dont le col présente un diamètre nettement supérieur.

Pour résoudre au moins en partie les inconvénients précités, la présente demande vise à proposer un pot avec un couvercle simple d'utilisation pour fermer ou ouvrir un pot qui permette de garantir une fiabilité de fermeture et qui mène en outre à d'autres avantages.

A cet effet, est proposé, selon un premier aspect, un pot de cosmétique comportant une base et un couvercle pour fermer la base, avec la base qui comporte un récipient surmonté d'un col muni d'une encoche, et le couvercle qui est configuré pour prendre une position de fermeture et une position d'ouverture, et qui comporte en outre au moins un élément d'accrochage muni d'une griffe, l'élément d'accrochage étant configuré pour prendre une première position avec la griffe engagée dans l'encoche lorsque le couvercle est en position de fermeture et que le pot est fermé et pour prendre une deuxième position, dans laquelle la griffe est écartée du col par rapport à la première position et est désengagée de l'encoche, lorsque le couvercle est en position d'ouverture, le pot étant caractérisé en ce que le couvercle comporte une glissière, à double action radiale et excentrée, et un plot de pilotage configuré pour coulisser par rapport à la glissière entre une première position et une deuxième position, l'élément d'accrochage prenant la première position lorsque le plot de pilotage est en première position par rapport à la glissière et l'élément d'accrochage prenant la deuxième position lorsque le plot de pilotage est en deuxième position par rapport à la glissière.

La glissière est ici une double rampe d'ouverture et fermeture. Elle dessine un chemin formant un guide de déplacement du plot de pilotage. Selon un autre terme, la glissière forme une boutonnière oblongue. Ou selon encore un autre, elle forme une double came, c'est-à-dire à la fois une came à profil
5 intérieur et une came à profil extérieur emboîtée dans la came à profil intérieur, et par exemple de mêmes formes.

Ainsi, un bord de la glissière est actif pour l'ouverture, l'autre pour la fermeture. C'est-à-dire qu'un des bords agit sur le plot de pilotage pour écarter la griffe, c'est-à-dire permettre un passage en position d'ouverture, tandis qu'un
10 autre des bords agit sur le plot de pilotage pour rapprocher la griffe, c'est-à-dire revenir en position de fermeture.

Un tel pot permet de réaliser un accrochage et une étanchéité du couvercle sur la base avec un couple réduit. Les frottements sont en outre plus faibles qu'avec un accrochage classique sur des filets.

15 Pour un pot rond, il est aussi possible de réaliser la fermeture du pot pour toute position angulaire du couvercle par rapport à la base.

De plus, un tel pot permet de réaliser le même mouvement d'ouverture et fermeture qu'avec un pot classique dont le couvercle est vissé sur la base, c'est-à-dire par exemple avec une rotation dans sens antihoraire pour
20 ouvrir le pot et dans un sens horaire pour le fermer.

Un tel pot permet aussi par exemple de se dispenser de la présence d'un élément de rappel d'accrochage configuré pour relier l'élément d'accrochage à un support du couvercle et pour ramener automatiquement l'élément d'accrochage en première position.

25 Un tel pot permet également, par exemple, de se dispenser de la présence d'un élément de rappel en position qui serait configuré pour ramener automatiquement le couvercle en position de fermeture lorsque celui-ci est mis en position d'ouverture.

En effet, grâce à un tel pot, un utilisateur choisit lui-même de mettre
30 le couvercle en position de fermeture ou en position d'ouverture selon son besoin.

La glissière comporte possiblement une première extrémité et une deuxième extrémité.

Selon un exemple de réalisation, l'une de la première extrémité ou de la deuxième extrémité est plus loin d'un centre de rotation du couvercle que
5 l'autre de la première extrémité ou de la deuxième extrémité.

La glissière a par exemple une forme de haricot.

Selon un exemple de réalisation, le couvercle comporte une partie interne, appelée platine d'accrochage, et une partie externe, appelée capot, la platine d'accrochage et le capot étant montés à rotation l'un par rapport à
10 l'autre. Le couvercle prend par exemple la position d'ouverture lorsque le capot est tourné par rapport à la platine d'accrochage par rapport à la position de fermeture dans un sens antihoraire. Inversement, le couvercle prend par exemple la position de fermeture lorsque le capot est tourné par rapport à la platine d'accrochage par rapport à la position d'ouverture dans un sens horaire.

15 Selon un exemple intéressant de réalisation, la platine d'accrochage et le capot comporte chacun un plot central, sensiblement centré par rapport au capot. L'un des plots est dit plot central mâle et l'autre est dit plot central femelle. Le plot central femelle est par exemple formé d'une paroi de contour qui comporte par exemple une partie en arc de cercle et un méplat (dit
20 également partie plane). Le plot central mâle est par exemple formé par une paroi de contour en relief ou une forme pleine et présente par exemple un contour externe dont une partie dessine un arc de cercle et dont deux autres parties sont sensiblement planes et inclinées l'une par rapport à l'autre. Le plot central mâle comporte avantageusement des dimensions telles qu'une fois le
25 capot assemblé avec la platine d'accrochage, le plot central mâle est inséré dans le plot central femelle avec une surface externe de la partie en arc de cercle du plot central mâle qui tangente une surface interne de la partie en arc de cercle du plot central femelle. En même temps, l'une des deux parties planes du plot central mâle est alors tangente à la partie plane du plot central
30 femelle. Les parties planes du plot central mâle en coopération avec la partie plane du plot central femelle forment ainsi une butée angulaire pour la rotation

du capot par rapport à la platine d'accrochage selon que le couvercle est en position d'ouverture ou de fermeture.

Selon un exemple de réalisation, la platine d'accrochage comporte un support, l'élément d'accrochage étant monté sur le support et mobile par rapport à lui.

Selon un exemple de réalisation, l'élément d'accrochage comporte une plaquette, par exemple depuis laquelle s'étend un crochet muni de la griffe.

Par exemple, l'élément d'accrochage est monté à pivotement au support de la platine d'accrochage par la plaquette, c'est-à-dire par l'intermédiaire de la plaquette.

Selon un exemple de réalisation, la plaquette est positionnée parallèlement à une surface supérieure du support de la platine d'accrochage et est configurée pour pivoter autour d'un axe parallèle à un axe de pivotement autour duquel le capot est configuré pour pivoter par rapport à la platine d'accrochage.

Selon un autre exemple de réalisation, la platine d'accrochage comporte une rainure radiale configurée pour guider l'élément d'accrochage en translation par rapport au support de la platine d'accrochage entre sa première position et sa deuxième position.

Selon un exemple de réalisation, l'élément d'accrochage comporte le plot de pilotage et le capot comporte la glissière.

Selon un autre exemple de réalisation, l'élément d'accrochage comporte la glissière et le capot comporte le plot de pilotage.

Selon un exemple de réalisation, la glissière comporte une languette élastique configurée pour former un point dur au moins lorsque le couvercle passe de la position d'ouverture à la position de fermeture.

Selon un exemple de réalisation, le col comporte un décrochement formant une butée angulaire au moins lorsque le couvercle passe de la position de fermeture à la position d'ouverture, le décrochement étant formé dans un rebord du col.

Le décrochement est par exemple une découpe dans le rebord telle que le rebord présente alors une épaisseur amoindrie localement.

Selon un exemple de réalisation, le couvercle comporte au moins trois éléments d'accrochage comportant chacun une griffe et au moins trois glissières et trois plots de pilotage correspondants.

L'invention, selon un exemple de réalisation, sera bien comprise et ses avantages apparaitront mieux à la lecture de la description détaillée qui suit, donnée à titre indicatif et nullement limitatif, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

La figure 1 montre un premier exemple de réalisation d'un pot de cosmétique à contour circulaire qui comporte une base et un couvercle,

La figure 2 présente la base du pot de la figure 1 selon un premier mode de réalisation de la présente invention, comportant un col de forme circulaire,

La figure 3 présente un éclaté du pot de la figure 1,

La figure 4 présente une platine d'accrochage du couvercle de la figure 1 selon un premier mode de réalisation de la présente invention,

Les figures 5 et 6 présentent en éclaté, une vue de dessus et en vue de dessous de la platine d'accrochage de la figure 4,

La figure 7 présente un premier exemple de réalisation d'un élément d'accrochage selon un premier mode de réalisation de l'invention,

La figure 8 présente une vue de l'intérieur, ou de dessous, d'un capot du couvercle de la figure 1 selon un premier mode de réalisation de la présente invention et destiné à coopérer avec la platine d'accrochage des figures 4 à 6,

La figure 9 présente une coupe du pot de la figure 1 en position de fermeture,

La figure 10 représente une coupe du pot de la figure 1 en position d'ouverture,

La figure 11 montre un deuxième mode de réalisation de la présente invention, comportant un pot de cosmétique à contour carré avec un col de forme carrée,

La figure 12 présente une platine d'accrochage et un capot du couvercle de la figure 11 selon un deuxième mode de réalisation de la présente invention et séparés l'un de l'autre,

La figure 13 présente une platine d'accrochage selon un troisième mode de réalisation de l'invention, et

La figure 14 illustre une vue en coupe de la platine de la figure 13.

Les éléments identiques représentés sur les figures précitées sont
5 identifiés par des références numériques identiques.

La présente description est principalement donnée en référence à un pot à contour circulaire mais celle-ci serait bien entendu valable pour un pot de contour carré ou quelconque. En effet, traditionnellement, un pot 1 de cosmétique a un contour rond, comme celui des figures 1 à 10, ou
10 sensiblement carré comme celui représenté sur les figures 11 et 12.

Le pot 1 comporte une base 2 et un couvercle 3 permettant d'ouvrir ou fermer le pot 1.

La base est réalisée en tout matériau approprié, notamment en verre ou en matière plastique. Elle peut être transparente ou opaque.

15 Comme cela est visible sur les figures 2 et 3, la base 2 comporte un récipient 200 et un col 201 qui surmonte le récipient 200.

Comme illustré sur la figure 3, la base peut être prévue pour recevoir une cuvette rapportée 205, appelée aussi cupule, éventuellement munie d'un opercule de fermeture 206, qui contient le produit cosmétique comme dans le
20 cas d'un pot traditionnel. Cette cupule et son opercule sont bien entendu optionnels et le produit cosmétique peut tout aussi bien être contenu directement dans le récipient 200.

Le col définit une ouverture qui permet d'accéder à un produit contenu dans le récipient 200 (ou dans la cupule). Les dimensions du col et de
25 l'ouverture sont voisines des dimensions en section de la base. En tout état de cause, l'ouverture du pot est suffisamment large pour permettre le passage d'au moins un doigt d'une main, c'est à dire qu'elle présente, en section, une dimension transversale supérieure ou égale à environ 25 millimètres.

Le col 201 comporte ici une encoche 202 et un rebord périphérique
30 204, sous lequel est définie l'encoche.

Plus précisément, dans cet exemple, le col ne comporte qu'une seule encoche 202 qui s'étend tout autour du col 201 et continument. De plus, l'encoche 202 est ici formée sur un pourtour extérieur du col 201.

De préférence, une partie supérieure du rebord 204 est arrondie ou biseautée pour créer un effet de rampe avec un élément qui serait déplacé verticalement contre le col.

Le col 201 est ainsi ici dépourvu de tout pas de vis ou de rampe de vissage et, comparé à un col traditionnel, il présente une hauteur réduite. Par exemple, à titre indicatif, un pot carré selon l'invention présente une hauteur d'environ 95 mm avec un col d'environ 6,3 mm de hauteur et avec une encoche d'environ 3,5 mm de hauteur et d'environ 1,5 mm de profondeur. Pour un pot traditionnel de même taille, la hauteur du col aurait été de l'ordre de 10,3 mm. Ces valeurs sont toutefois données à titre indicatif seulement.

Optionnellement, le col peut comporter une butée angulaire. C'est par exemple le cas ici, où la butée angulaire est formée par exemple par un décrochement 203 creusé dans le rebord 204. Le col 201, au niveau du décrochement, a alors une épaisseur constante selon sa hauteur par exemple. Ici le col ne comporte qu'une seule butée de ce type mais il pourrait bien entendu en comporter plusieurs. La fonction et l'usage d'une telle butée sera décrit ultérieurement.

Comme le montrent les figures 3 à 8 principalement, le couvercle 3 comporte une platine d'accrochage 4 et un capot 5, monté à rotation sur la platine 4.

L'assemblage entre le capot 5 et la platine d'accrochage 4 est réalisé par tout moyen approprié, par exemple par un circlips qui retient la platine d'accrochage 4 à l'intérieur du capot 5, ou encore par encliquetage de la platine d'accrochage 4 dans le capot 5.

Le capot 5 et la platine d'accrochage 4 coopèrent pour permettre une ouverture facile et une fermeture fiable du pot 1 au cours des utilisations.

Le couvercle 3 comporte aussi un joint d'étanchéité 420, accroché sous la platine d'accrochage 4. Le joint d'étanchéité plan 420 est par exemple compressible, ayant une épaisseur de quelques dixièmes de millimètre, destiné

à être comprimé sur son pourtour entre la platine 4 et le col 201 de la base 2. Le joint plan 420 est réalisé en toute matière appropriée élastiquement compressible, notamment en polyéthylène, en SEBS, en élastomère ou toute autre matière équivalente. Comme il n'y a pas, ou très peu, de rotation relative
5 entre la platine d'accrochage et le col, le joint plan 420 n'est pas, ou très peu, sollicité en cisaillement, et il est possible de choisir une matière relativement adhérente qui présente un coefficient de frottement élevé.

A la place d'un tel joint plan 420, compressible, le plateau obturateur monté sur une suspension et revêtu d'un joint d'épaisseur réduite peut être
10 envisagé, comme cela est décrit par exemple dans la demande de brevet FR 2969127.

La platine d'accrochage 4 comporte un support 400.

Le support 400 est réalisé en tout matériau approprié, notamment en métal, par exemple par usinage, ou en plastique, par exemple par moulage.

15 Quelle que soit la forme extérieure du pot 1, le support 400 a possiblement une forme globalement cylindrique afin de favoriser une rotation avec le capot 5.

Le support 400 comporte une paroi de contour 400a et un plateau de fermeture 401 comportant une face dite supérieure 401a destinée à être
20 orientée vers le capot 5, et une face dite inférieure 401b, sensiblement parallèle à la face supérieure 401a, et destinée à être orientée vers la base 2.

Du côté de la face supérieure 401a, le support 400 comporte ici un plot central 403, dit plot central femelle 403, qui est configuré pour former un pivot pour le capot 5 qui sera décrit ultérieurement.

25 Le plot central femelle 403 est sensiblement centré par rapport à la face supérieure 401a. Il est ici creux, ou autrement dit formé par une paroi en relief par rapport à la face supérieure 401a. La paroi définissant le plot central femelle 403 forme ici un contour fermé et comporte ici une partie dessinant un arc de cercle 403a et une partie plane 403b.

30 Du côté de la face supérieure 401a, le support 400 comporte aussi un pion 404 formant un centre de rotation autour duquel un élément d'accrochage 410 pivote lorsqu'il passe entre une première position et une

deuxième position, comme ceci sera décrit ultérieurement. Le pion 404 est ici positionné en périphérie de la surface supérieure 401a. En l'occurrence, le pot 1 du présent exemple de réalisation comportant trois éléments d'accrochage 410, le support 400 comporte donc trois pions 404.

5 Enfin, ici, le support comporte une languette d'indexation 405, et même ici deux languettes d'indexation disposées diamétralement opposées. La languette d'indexation 405 est ici formée par une découpe réalisée dans la paroi de contour 400a du support. Elle comporte ainsi un bord libre, opposé à un bord d'attache par lequel elle est reliée au support 400. Le bord libre
10 comporte par exemple un bourrelet 405a. Le bourrelet 405a est ainsi configuré pour coopérer avec la butée angulaire, ici le décrochement 203 du col 201 de la base. Toute rotation de la platine 4 par rapport à la base est ainsi limitée, notamment lors d'un pivotement du capot 5 par rapport à la platine 4 pour ouvrir ou fermer le pot. En effet, en cas de glissement de la platine 4 par rapport à la
15 base 2, le bourrelet 405a glisse le long du rebord 204 puis vient se positionner dans un décrochement 203, empêchant le pivotement de la platine 4 par rapport à la base 2 et facilitant alors le pivotement du capot 5 par rapport à la platine 4. Ainsi, tant que le bourrelet 405a est hors d'un décrochement 203, la languette d'indexation 405 est déformée élastiquement par flexion.

20 La ou les languettes d'indexation et le décrochement 203 sont toutefois optionnels.

 Pour agripper le couvercle 3 à la base 2, la platine d'accrochage 4 comporte au moins un élément d'accrochage 410. Dans le présent exemple de réalisation, elle comporte trois éléments d'accrochage 410, identiques,
25 positionnés à égales distances les uns des autres, c'est-à-dire ici tous les 120°, à la périphérie du support 400. Pour faciliter leur fabrication et leur mise en place, ils sont en outre ici reliés les uns aux autres par des branches 406, reliant chacun des éléments d'accrochage 410 à un anneau 407 destiné à être
30 enfilé autour du plot central femelle 403. Ces branches sont toutefois optionnelles.

 Chaque élément d'accrochage 410 est de préférence réalisé de manière monobloc, par exemple en métal ou par moulage de matière plastique.

Voire ici, tous les éléments d'accrochage 410, les branches 406 et l'anneau 407 sont possiblement réalisés ensemble de manière monobloc.

Chaque élément d'accrochage 410 comporte ici une plaquette 412 et un crochet 413 muni d'une griffe 411. Autrement dit, le crochet est relié à la
5 plaquette 412 par une de ses extrémités et comporte la griffe 411 à son extrémité opposée à la précédente.

Dans le présent exemple de réalisation, lorsque l'élément d'accrochage 410 est positionné sur le support 400, la plaquette 412 s'étend
10 sensiblement parallèlement à la face supérieure 401a et le crochet s'étend sensiblement orthogonalement à la plaquette 412, contournant la paroi de contour 400a du support 400, la griffe 411 étant alors positionnée sous la paroi de contour 400a, orientée vers un centre du support 400.

La griffe 411 a ici une forme de rebord franc recourbé vers le centre du support 400. De plus, la griffe 411 présente ici une extrémité libre arrondie
15 en adéquation avec le pourtour du col 201, circulaire, avec lequel elle est destinée à coopérer.

La griffe 411 est ainsi configurée pour s'agripper au col 201 de la base 2 en s'engageant dans l'encoche 202 sous le rebord 204 lorsque le pot 1 est fermé.

20 La plaquette 412 comporte un trou 408 configuré pour coopérer avec un pion 404 du support 400 pour former une liaison pivot entre l'élément d'accrochage 410 correspondant et le support 400.

Dans le présent exemple de réalisation, la plaquette 412 comporte une glissière 301.

25 La glissière 301 est ici une découpe dans la plaquette 412.

La glissière 301 comporte une première extrémité 301a et une deuxième extrémité 301b.

Dans cet exemple de réalisation, la première extrémité 301a est plus loin d'un centre de rotation du couvercle 3 que la deuxième extrémité 301b. En
30 d'autres termes, la première extrémité est située plus en périphérie du support 400 que la deuxième extrémité lorsque l'élément d'accrochage est monté sur le support 400.

En outre, la glissière 301 présente une forme oblongue et courbée, c'est-à-dire une forme de haricot.

De plus, la glissière 301 comporte aussi ici une languette élastique 301c configurée pour former un point dur au moins lorsque le couvercle 3 passe de la position d'ouverture à la position de fermeture. Elle est
5 disposée entre un bord interne et un bord externe de la glissière et est ici positionnée d'un côté du bord interne de la glissière 301, c'est-à-dire du bord situé vers un centre du couvercle 3 par rapport au bord externe. La languette élastique 301c comporte une extrémité libre, de sorte que la languette
10 élastique 301c forme une lame en attente par rapport au bord interne de la glissière. L'extrémité libre est en outre située d'un côté de la première extrémité 301a de la glissière et forme ici en partie cette première extrémité 301a ; autrement dit, elle est reliée au bord interne en un point situé entre l'extrémité libre et la deuxième extrémité 301b.

De plus, la languette élastique 301c comporte optionnellement une partie incurvée, comportant ici l'extrémité libre, formant un élargissement par rapport au bord externe et destinée à recevoir un plot 302, comme ceci sera décrit ultérieurement.

De ce fait, la glissière comportant une telle languette élastique est
20 possiblement plus large et plus longue que les autres, comme le montre la figure 7 par exemple.

Ici, une seule des trois glissières 301 est munie d'une telle languette élastique. Toutefois, davantage ou toutes les glissières pourraient en être munies. Les languettes pourraient avoir toute autre forme appropriée. Et elles
25 sont optionnelles.

Dans le présent exemple de réalisation, le capot 5 comporte un corps 500. Le corps 500 comporte une face supérieure 501 (visible figure 3 par exemple), un fond 503 (visible figure 8 par exemple), au dos de la face supérieure 501, et une paroi de contour 502.

La face supérieure 501 constitue ici une face extérieure, destinée par
30 exemple à être visible par un utilisateur lorsque le pot 1 est fermé. La face supérieure 501 est par exemple personnalisable, elle est configurée pour

recevoir un décor, sous forme de vernis par exemple. Selon une option non représentée, la face supérieure est formée d'une ou plusieurs couches additionnelles ajourées et superposées afin de constituer le décor, ou encore par une couche additionnelle de marqueterie par exemple. Elle peut être
5 réalisée en plastique, bois, verre ou autres. La face supérieure 501 est par exemple plane ou bombée.

La paroi de contour 502 s'étend du côté du fond 503, de préférence sensiblement orthogonalement à celui-ci.

La paroi de contour 502 comporte une surface de contour externe
10 500a qui a avantageusement la même forme que le contour extérieur de la base 2, et une surface de contour interne 503a. En outre, la surface de contour externe 500a est positionnée en périphérie de la face supérieure 501 ; elle est tangente à un bord de la face supérieure 501. La surface de contour interne 503a a optionnellement, au moins en partie, une forme circulaire, c'est-à-dire
15 qu'elle forme, au moins en partie, un cylindre, avec un diamètre au moins sensiblement égal au diamètre du support 400 de façon à ce que le capot 5 puisse pivoter relativement à la platine d'accrochage 4.

Le capot 5 comporte un plot central 504, dit plot central mâle 504.

Le plot central mâle 504 est sensiblement centré par rapport au
20 fond 503.

Il est ici formé par une paroi en relief par rapport au fond 503 qui forme un contour fermé, mais pourrait être une forme pleine.

Il comporte ici une partie 504a dessinant un arc de cercle et deux parties sensiblement planes 504b et 504c qui sont inclinées l'une par rapport à
25 l'autre.

Le plot central mâle 504 comporte en outre des dimensions telles qu'une fois le capot 5 assemblé avec la platine 4, le plot central mâle 504 est inséré dans le plot central femelle 403 avec une surface externe de la partie 504a en arc de cercle du plot central mâle 504 qui tangente une surface interne
30 de la partie 403a en arc de cercle du plot central femelle 403. En même temps, l'une des deux parties planes 504b ou 504c est alors tangente à la partie plane 403b. Les parties planes 504b et 504c en coopération avec la partie

plane 403b forment des butées angulaires pour la rotation du capot 5 relativement à la platine 4 selon que le couvercle est en position d'ouverture ou de fermeture.

Le capot 5 comporte en outre un plot 302, ici trois plots 302 puisqu'il y a trois éléments d'accrochage 410.

Les plots 302 sont positionnés sur le fond 503, à égales distances les uns des autres, soit environ tous les 120° et à une même distance d'un centre de rotation du capot 5 par rapport à la platine 4.

Chaque plot 302 a ici une forme de doigt cylindrique circulaire en saillie depuis le fond 503.

Ainsi, une fois le capot 5 et la platine 4 assemblés l'un à l'autre, chacun des plots 302 est inséré dans une glissière 301 et peut coulisser par rapport à elle entre sa première extrémité 301a et sa deuxième extrémité 301b.

Deux positions de fonctionnement du couvercle sont ainsi définies : une position de fermeture (illustrée par exemple figure 9), et une position d'ouverture (illustrée par exemple figure 10).

Lorsque le couvercle est en position de fermeture, chacun des plots 302 est positionné vers la première extrémité 301a de la glissière 301 et les éléments d'accrochage 410 sont alors en première position, c'est-à-dire une position dans laquelle la griffe 411 correspondante est dans une position rapprochée du centre, de sorte que lorsque le couvercle est sur la base, les griffes 411 sont engagées dans l'encoche 202, sous le rebord 204. En outre, le plot 302 coopérant avec la glissière 301 qui comporte une languette élastique 301c est alors maintenu, retenu, entre le bord externe de cette glissière et l'extrémité libre de la languette 301c, celle-ci étant alors déformée élastiquement et écartée du bord externe de la glissière.

Lorsque le couvercle est en position d'ouverture, chacun des plots 302 est positionné vers la deuxième extrémité 301b de la glissière 301 et les éléments d'accrochage 410 sont alors en deuxième position, c'est-à-dire une position dans laquelle la griffe 411 correspondante est dans une position éloignée du centre par rapport à la première position, de sorte que, lorsque le couvercle est initialement sur la base, les griffes 411 sont dégagées de

l'encoche 202 et peuvent contourner le rebord 204, ce qui permet de séparer le couvercle 3 de la base 2.

5
10
15
20
25
30

Considérant par exemple le couvercle sur la base, lorsque le capot 5 est tourné par rapport à la platine 4 en sens antihoraire à partir de la position de fermeture, chacun des plots 302 parcourt la glissière 301 correspondante depuis la première extrémité 301a vers la deuxième extrémité 301b, ce qui a pour effet de faire pivoter l'élément d'accrochage 410 autour de son pion 404, en l'occurrence en sens horaire, provoquant alors un écartement de la griffe 411 par rapport au col de la base 2, c'est-à-dire que la griffe passe alors d'une première position à une deuxième position. Dans ce cas, chaque plot 302 coopère alors avec un bord externe de la glissière en le repoussant pour l'éloigner d'un centre du couvercle.

15
20
25
30

S'il apparaît malencontreusement un glissement entre platine et la base lorsque le capot est tourné par rapport à la platine, alors un des bourrelets 405a glisse le long du rebord 204 jusqu'à venir se positionner dans un décrochement 203, ce qui bloque toute rotation relative entre la platine et la base tant que les griffes ne sont pas dégagées des encoches.

20
25
30

Pour refermer le pot, une fois le couvercle en position d'ouverture positionné sur la base, le capot 5 est tourné par rapport à la platine 4 en sens horaire ; chacun des plots 302 parcourt alors la glissière 301 correspondante depuis la deuxième extrémité 301b vers la première extrémité 301a, ce qui a pour effet de faire pivoter l'élément d'accrochage 410 autour de son pion 404, dans ce cas en sens antihoraire, provoquant alors un rapprochement de la griffe 411 du col de la base, c'est-à-dire qu'elle repasse de sa deuxième position à sa première position, de sorte qu'elle s'engage à nouveau dans l'encoche 202. Dans ce cas, chaque plot 302 coopère alors avec un bord interne de la glissière en le repoussant vers un centre du couvercle. En outre, lorsque le plot 302 coopérant avec la glissière 301 qui comporte la languette élastique 301c arrive à la première extrémité 301a de cette glissière, il tombe dans la partie incurvée de la languette élastique, ce qui donne à l'utilisateur la sensation de franchir un point dur.

Les griffes 411 des éléments d'accrochage 410 sont ainsi configurées pour que, dans la première position, les extrémités libres des griffes se situent à l'intérieur d'un cercle imaginaire qui aurait pour diamètre le diamètre maximum du rebord 204 de la base et que dans la deuxième position
5 les extrémités libres des griffes se situent à l'extérieur de ce cercle imaginaire.

Un tel couvercle 3 est ainsi facilement adaptable à toute base 2, destinée à contenir un produit cosmétique, comportant un col 201 avec au moins une encoche 202 en périphérie.

La figure 11 présente un pot 1' selon un deuxième exemple de
10 réalisation de la présente invention.

Les éléments identiques à ceux du mode de réalisation précédent sont indiqués par des références numériques identiques, surmontées d'un signe « prime » et ne sont donc pas à nouveau décrits.

A titre d'exemple, le col 201' du pot de la figure 11 est ici carré.
15 Contrairement aux pots usuels, l'ouverture qui permet d'accéder au produit n'est pas circulaire ici, elle présente une forme qui la rend très proche du contour extérieur de la base. Le couvercle présente de son côté une forme extérieure qui correspond à celle de la base. D'autres formes non circulaires sont également possibles.

20 En outre, le col 201' est dépourvu de butée angulaire du type du décrochement 203. En effet la non-circularité de l'ouverture permet directement une indexation angulaire du couvercle sur la base.

En revanche, le col 201' comporte quatre encoches 202', chacune d'elles étant située sensiblement au milieu de chacun des côtés du col 201'.

25 En concordance, le couvercle 3' comporte quatre éléments d'accrochage 410', visibles figure 12.

Comme le montre la figure 12, la disposition des plots 302' et des glissières 301' est ici inversée, à savoir que les glissières 301', ici au nombre de quatre aussi, sont ici disposées dans le corps 500' du capot 5' et les plots 302'
30 sur les éléments d'accrochage 410', en faisant saillie en direction du capot 5' pour pouvoir coopérer avec les glissières 301'. En outre, les glissières 301' sont ici formées par une paroi en saillie par rapport au fond 503' du capot 5' qui

dessine un contour, ici fermé. Aucune glissière ne comporte ici de languette élastique, mais au moins l'une d'elle pourrait en comporter une, par exemple disposée entre un bord externe et un bord interne de la glissière.

Par conséquent, au lieu d'être plus éloignée du centre, la première
5 extrémité 301a' de chaque glissière 301' est ici plus proche du centre. Autrement dit, dans cet exemple de réalisation, la deuxième extrémité 301b' est plus loin d'un centre de rotation du couvercle 3' que la première extrémité 301a' ; la deuxième extrémité est située plus en périphérie du corps 500 que la première extrémité.

10 Ainsi, dans cet exemple de réalisation, une rotation du capot 5' par rapport à la platine 4' fait pivoter les éléments d'accrochage 410' induisant un passage entre la première position et la deuxième position des éléments d'accrochage 410 et donc un engagement ou désengagement des griffes 411' par rapport aux encoches 202'.

15 Or dans cet exemple, pour ouvrir le pot, à partir de la position de fermeture, chaque plot 302' coopère alors avec un bord interne de la glissière 301' qui le repousse en l'éloignant d'un centre du couvercle, alors que pour refermer le pot, chaque plot 302' coopère alors avec un bord externe de la glissière 301' qui le ramène vers un centre du couvercle.

20 Par ailleurs, à titre illustratif, le plot central 403' de la platine 4' est ici un plot mâle et le plot central 504' du capot 5' est ici un plot femelle. Ces plots sont en outre ici dépourvus de partie plane. Ceci pourrait bien entendu être transposé au mode de réalisation précédent (inversion des plots et/ou suppression des parties planes par exemple).

25 Les figures 13 et 14 présentent un troisième exemple de réalisation de la présente invention.

Les éléments identiques à ceux des modes de réalisation précédents sont indiqués par des références numériques identiques, surmontées d'un signe « seconde » et ne sont donc pas à nouveau décrits.

30 Dans ce troisième exemple, les éléments d'accrochages 410'' sont montés mobiles en translation par rapport à la platine 4''.

Ce mode de réalisation comporte, comme le précédent, quatre éléments d'accrochage 410'' qui sont par exemple configurés pour coopérer avec un même capot 5' que celui des figures 11 et 12 et possiblement une même base 2' que celle de la figure 11 ou même celle de la figure 2.

5 Dans ce cas, une rotation en sens antihoraire, à partir de la position de fermeture, du capot par rapport à la platine, induit une translation des éléments d'accrochage 410'' entraînant un écartement des griffes 411'' et une rotation en sens horaire, à partir de la position d'ouverture, du capot par rapport à la platine, induit une translation en sens inverse des éléments d'accrochage
10 410'' entraînant un rapprochement des griffes 411''.

Il faut noter que dans les différents modes de construction qui ont été décrits, le passage de la position d'ouverture à la position de fermeture et le passage inverse sont réalisés avec un couple plus faible que pour un pot traditionnel avec un couvercle vissé. La première raison est qu'il n'y a pas, ou
15 presque, de glissement du joint d'étanchéité contre le col de la base. La seconde raison est que les efforts mécaniques de fermeture et d'ouverture sont ramenés vers le centre du couvercle. De ce fait le couple de serrage ou de desserrage qu'un utilisateur doit appliquer au couvercle pour fermer ou ouvrir le pot est plus faible que pour un pot vissé où les efforts sont localisés vers la
20 périphérie du couvercle.

Bien sûr, la présente invention ne se limite ni à la description précédente ni aux figures annexées, mais s'étend à toute variante à la portée de l'homme du métier.

* * *

REVENDICATIONS

5 1. Pot de cosmétique (1, 1') comportant une base (2, 2') et un
couvercle (3, 3') pour fermer la base (2, 2'), avec
la base (2, 2') qui comporte un récipient (200, 200') surmonté d'un col (201,
201') muni d'une encoche (202, 202'), et
le couvercle (3, 3') qui est configuré pour prendre une position de fermeture et
10 une position d'ouverture, et qui comporte en outre au moins un élément
d'accrochage (410, 410', 410'') muni d'une griffe (411, 411', 411''), l'élément
d'accrochage (410, 410', 410'') étant configuré pour prendre une première
position avec la griffe (411, 411', 411'') engagée dans l'encoche (202, 202')
lorsque le couvercle (3, 3') est en position de fermeture et que le pot (1, 1') est
15 fermé et pour prendre une deuxième position, dans laquelle la griffe (411, 411',
411'') est écartée du col (201, 201') par rapport à la première position et est
désengagée de l'encoche (202, 202'), lorsque le couvercle (3, 3') est en
position d'ouverture,
le pot étant caractérisé en ce que le couvercle (3, 3') comporte une glissière
20 (301, 301'), à double action radiale et excentrée, et un plot de pilotage (302,
302', 302'') configuré pour coulisser par rapport à la glissière (301, 301') entre
une première position et une deuxième position, l'élément d'accrochage (410,
410', 410'') prenant la première position lorsque le plot de pilotage (302, 302',
302'') est en première position par rapport à la glissière (301, 301') et l'élément
25 d'accrochage (410, 410', 410'') prenant la deuxième position lorsque le plot de
pilotage (302, 302', 302'') est en deuxième position par rapport à la glissière
(301, 301').

 2. Pot de cosmétique selon la revendication 1, caractérisé en ce que
la glissière (301, 301') a une forme de haricot, et en ce qu'elle comporte une
30 première extrémité (301a, 301a') et une deuxième extrémité (301b, 301b'), et

en ce que l'une de la première extrémité (301a, 301a') ou de la deuxième extrémité (301b, 301b') est plus loin d'un centre de rotation du couvercle (3, 3') que l'autre de la première extrémité (301a, 301a') ou de la deuxième extrémité (301b, 301b').

5 3. Pot de cosmétique selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que le couvercle (3, 3') comporte une partie interne, appelée platine d'accrochage (4, 4', 4''), et une partie externe, appelée capot (5, 5'), la platine d'accrochage (4, 4', 4'') et le capot (5, 5') étant montés à rotation l'un par rapport à l'autre, le couvercle (3, 3') prenant la position d'ouverture
10 lorsque le capot (5, 5') est tourné par rapport à la platine d'accrochage (4, 4', 4'') par rapport à la position de fermeture, et dans un sens antihoraire.

 4. Pot de cosmétique selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la platine d'accrochage (4, 4', 4'') comporte un support (400, 400', 400''), l'élément d'accrochage (410, 410', 410'') étant monté sur le
15 support (400, 400', 400'') et mobile par rapport à lui.

 5. Pot de cosmétique selon la revendication 4, caractérisé en ce que l'élément d'accrochage (410, 410', 410'') comporte une plaquette (412, 412'), et en ce qu'il est monté à pivotement au support (400, 400') de la platine d'accrochage (4, 4') par la plaquette (412, 412').

20 6. Pot de cosmétique selon la revendication 5, caractérisé en ce que la plaquette (412, 412') est positionnée parallèlement à une surface supérieure du support (400, 400') de la platine d'accrochage (4, 4') et est configurée pour pivoter autour d'un axe parallèle à un axe de pivotement autour duquel le capot (5, 5') est configuré pour pivoter par rapport à la platine d'accrochage (4, 4').

25 7. Pot de cosmétique selon la revendication 4, caractérisé en ce que la platine d'accrochage (4'') comporte une rainure radiale configurée pour guider l'élément d'accrochage (410'') en translation par rapport au support (400'') de la platine d'accrochage (4'') entre sa première position et sa deuxième position.

8. Pot de cosmétique selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que l'élément d'accrochage (410', 410'') comporte le plot de pilotage (302', 302'') et en ce que le capot (5') comporte la glissière (301').

5 9. Pot de cosmétique selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que l'élément d'accrochage (410) comporte la glissière (301) et en ce que le capot (5) comporte le plot de pilotage (302).

10 10. Pot de cosmétique selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que la glissière (301) comporte une languette élastique (301c) configurée pour former un point dur au moins lorsque le couvercle (3) passe de la position d'ouverture à la position de fermeture.

15 11. Pot de cosmétique selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que le col (201) comporte un décrochement (203) formant une butée angulaire au moins lorsque le couvercle (3) passe de la position de fermeture à la position d'ouverture, le décrochement (203) étant formé dans un rebord (204) du col (201).

20 12. Pot de cosmétique selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que le couvercle (3, 3') comporte au moins trois éléments d'accrochage (410, 410', 410'') comportant chacun une griffe (411, 411', 411'') et au moins trois glissières (301, 301') et trois plots de pilotage (302, 302', 302'') correspondants.

1/6

Fig. 1

II

00

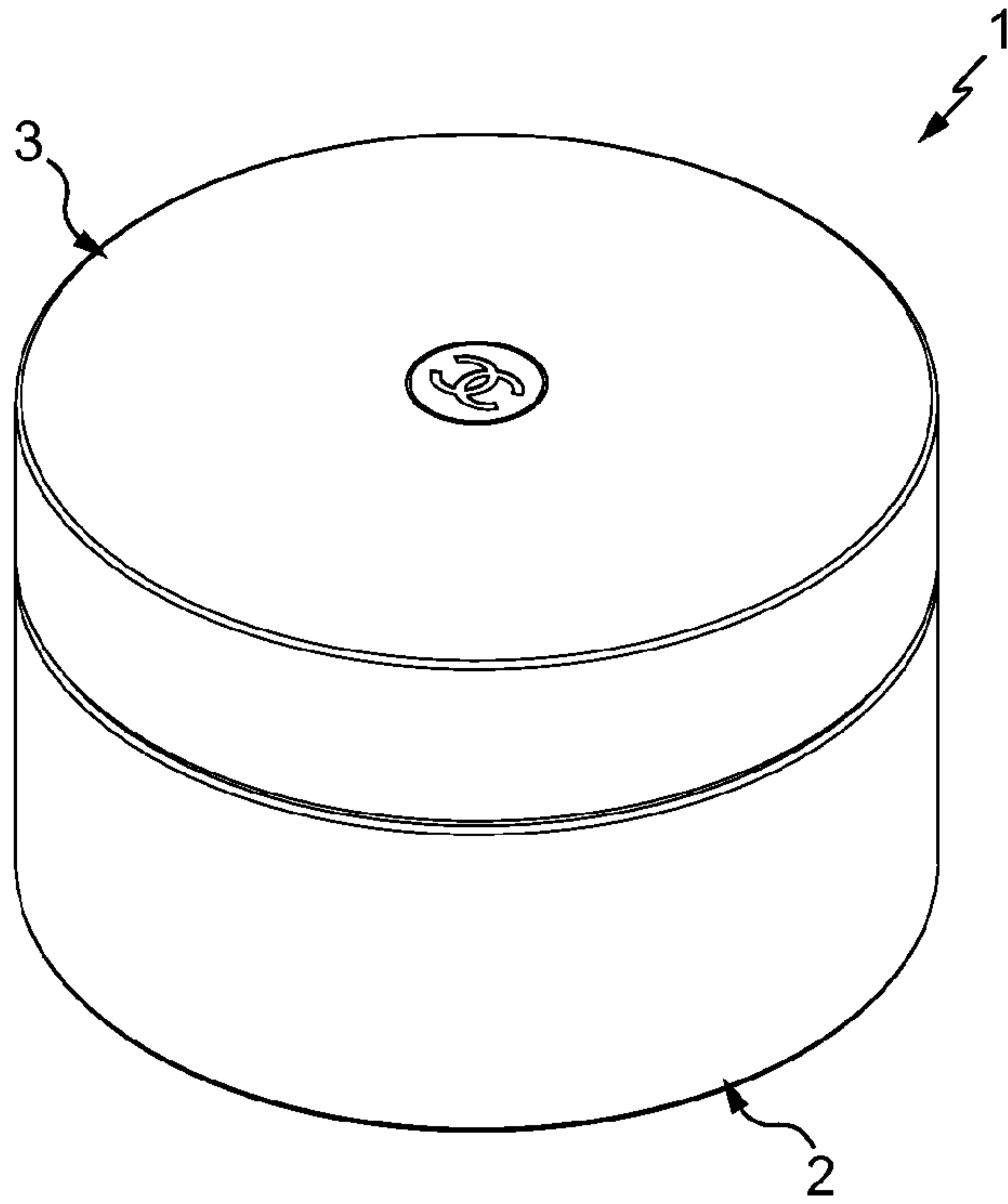


Fig. 1

VI

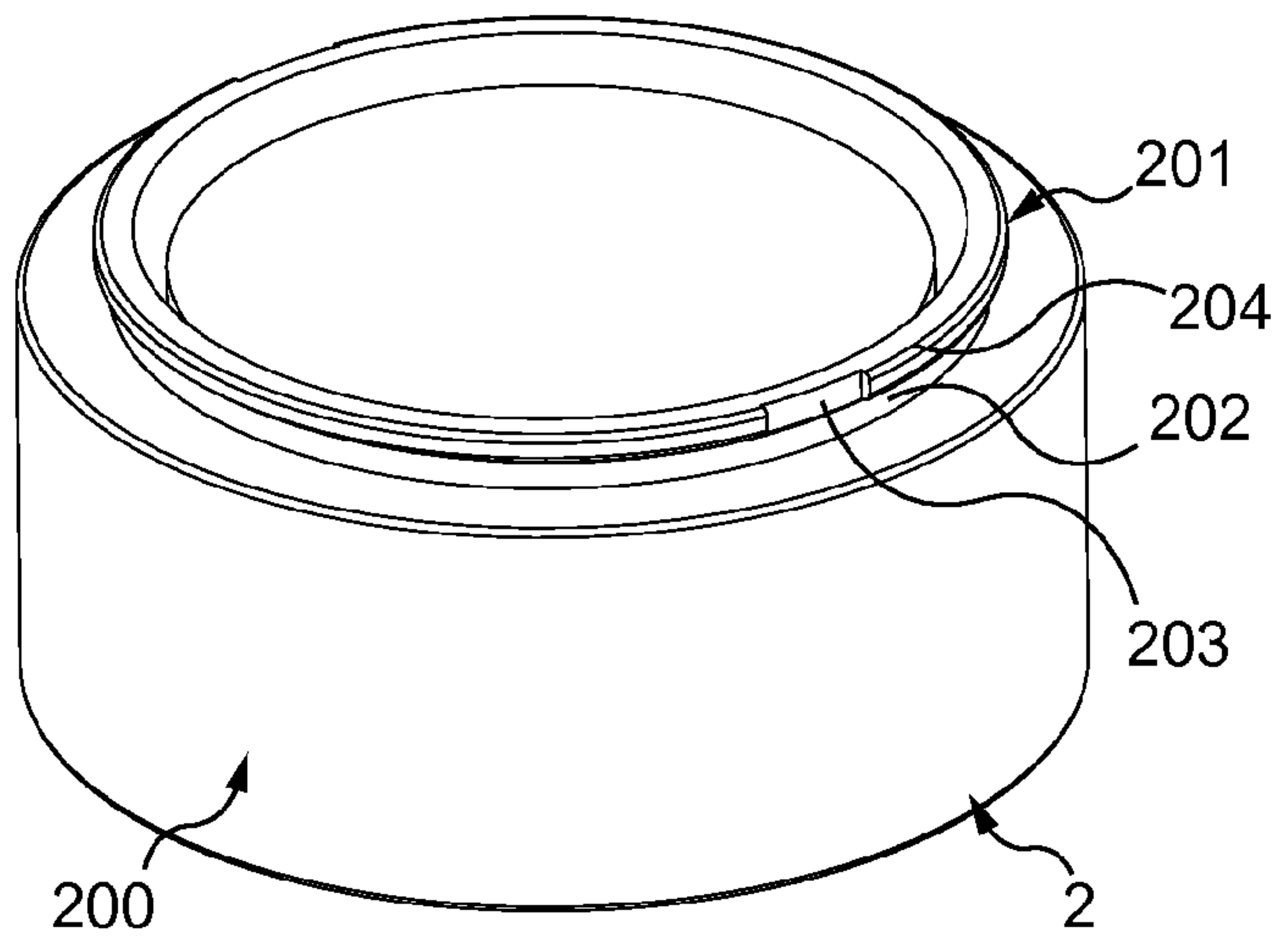


Fig. 2

2/6

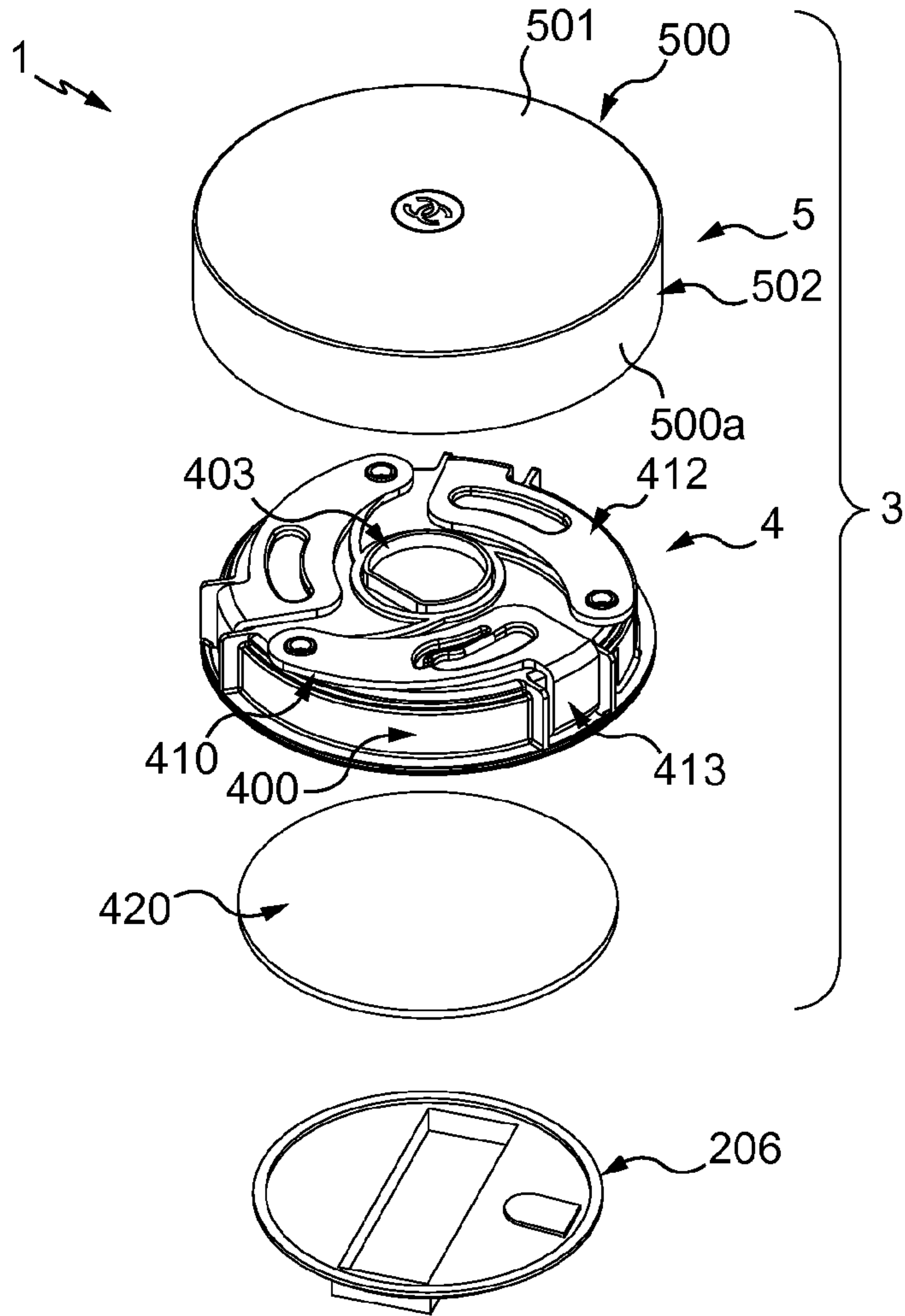


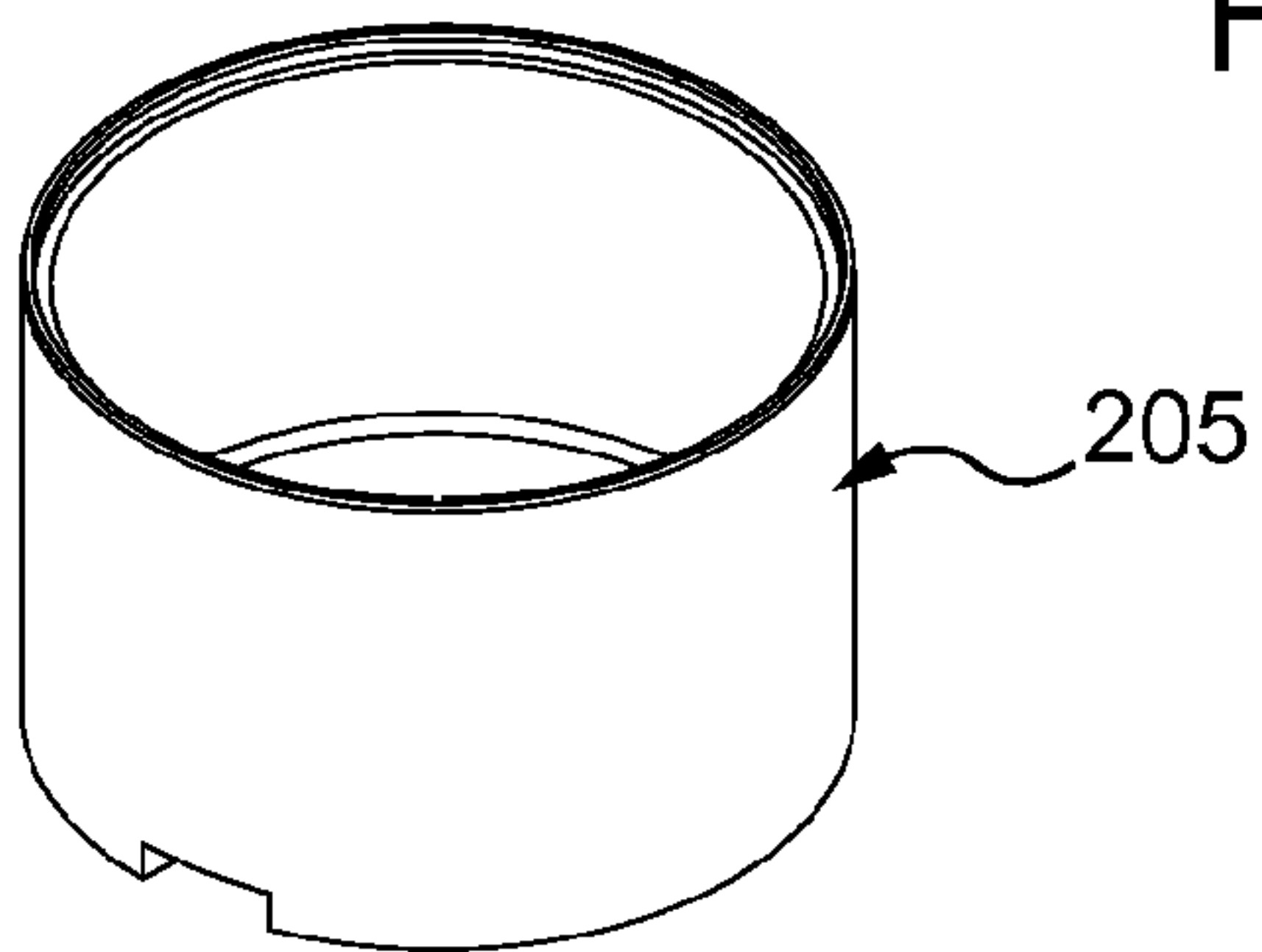
Fig. 1

II

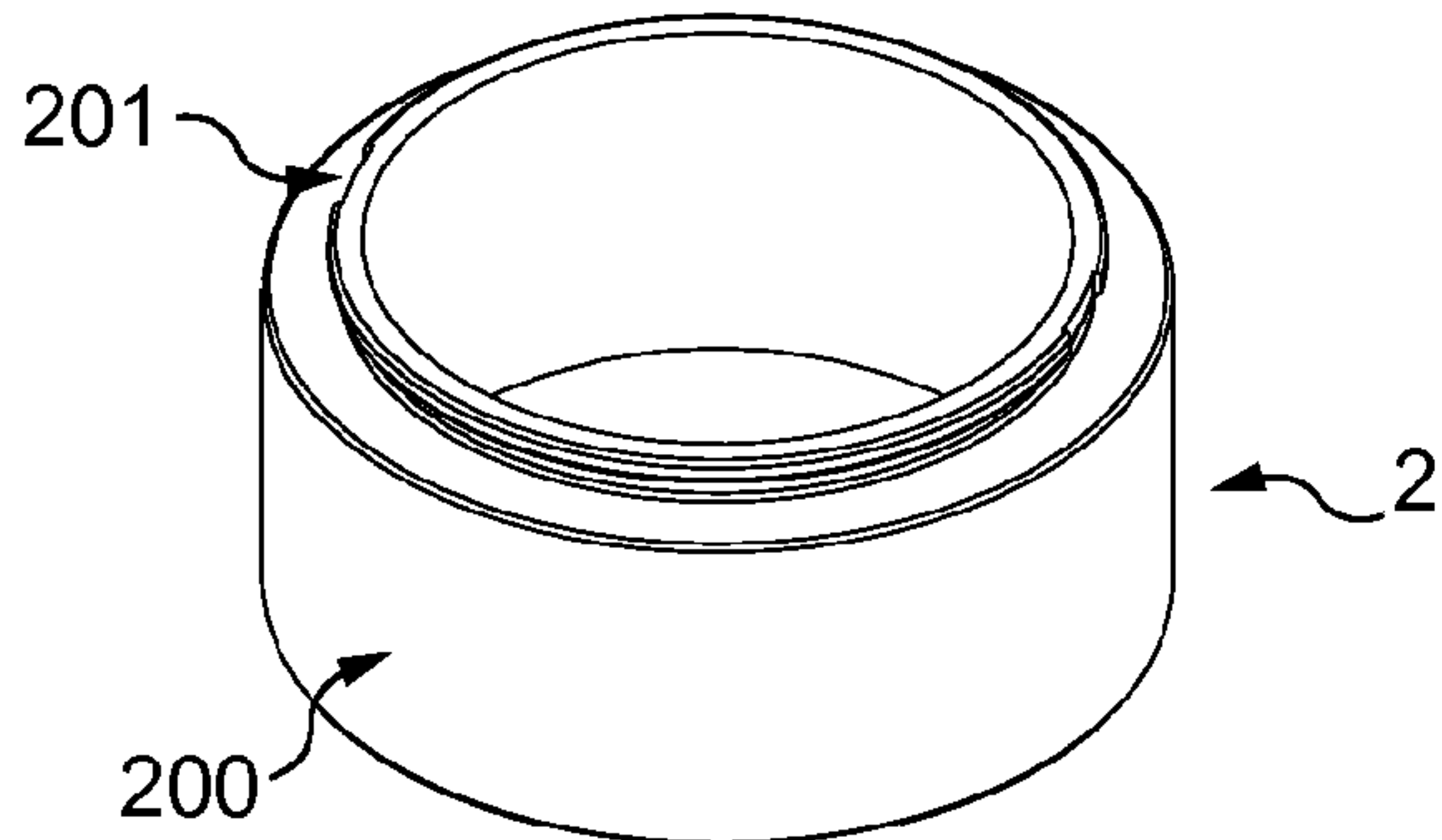
00



Fig. 3



VI



X

3/6

Fig. 1

II

00



VI

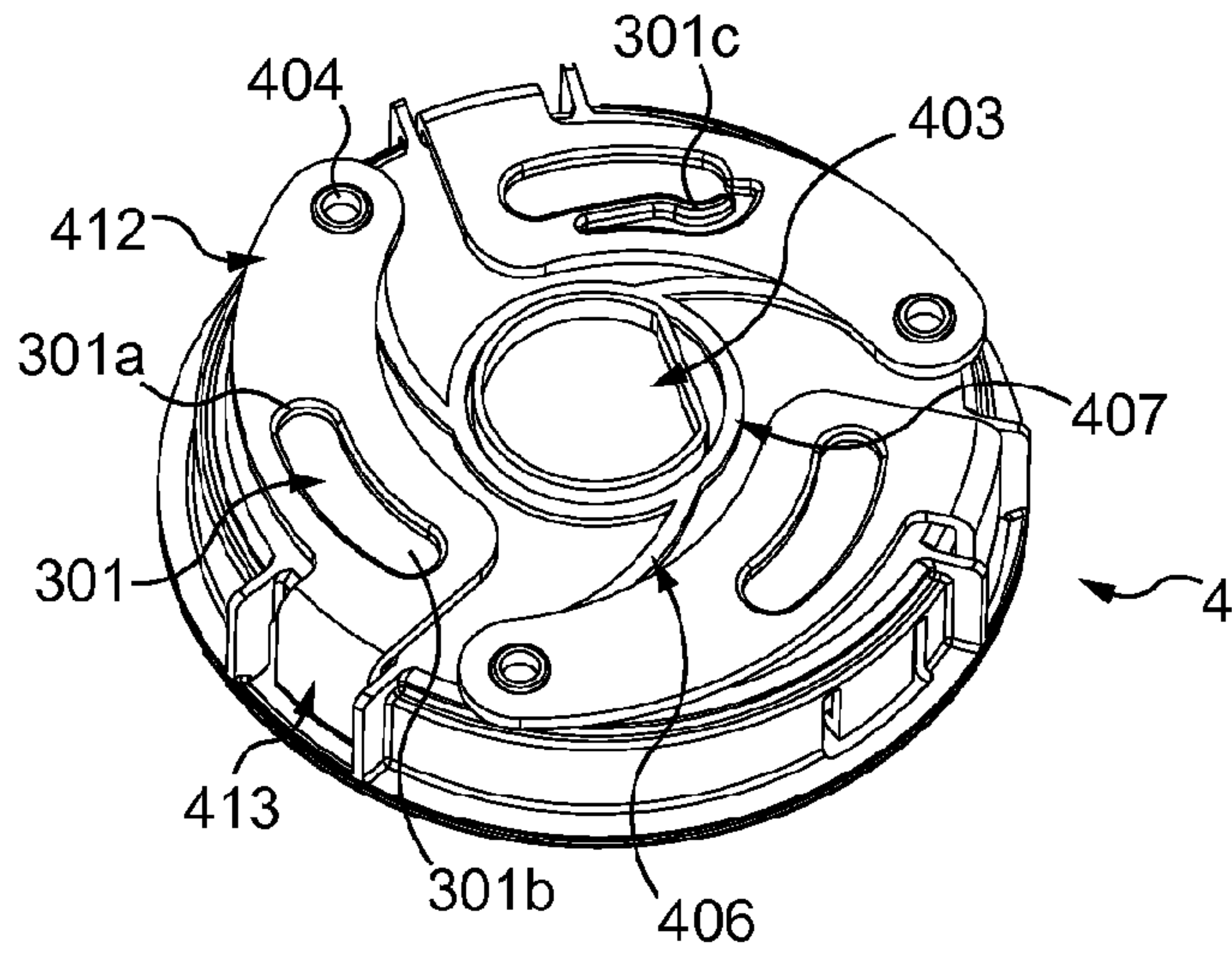


Fig. 4

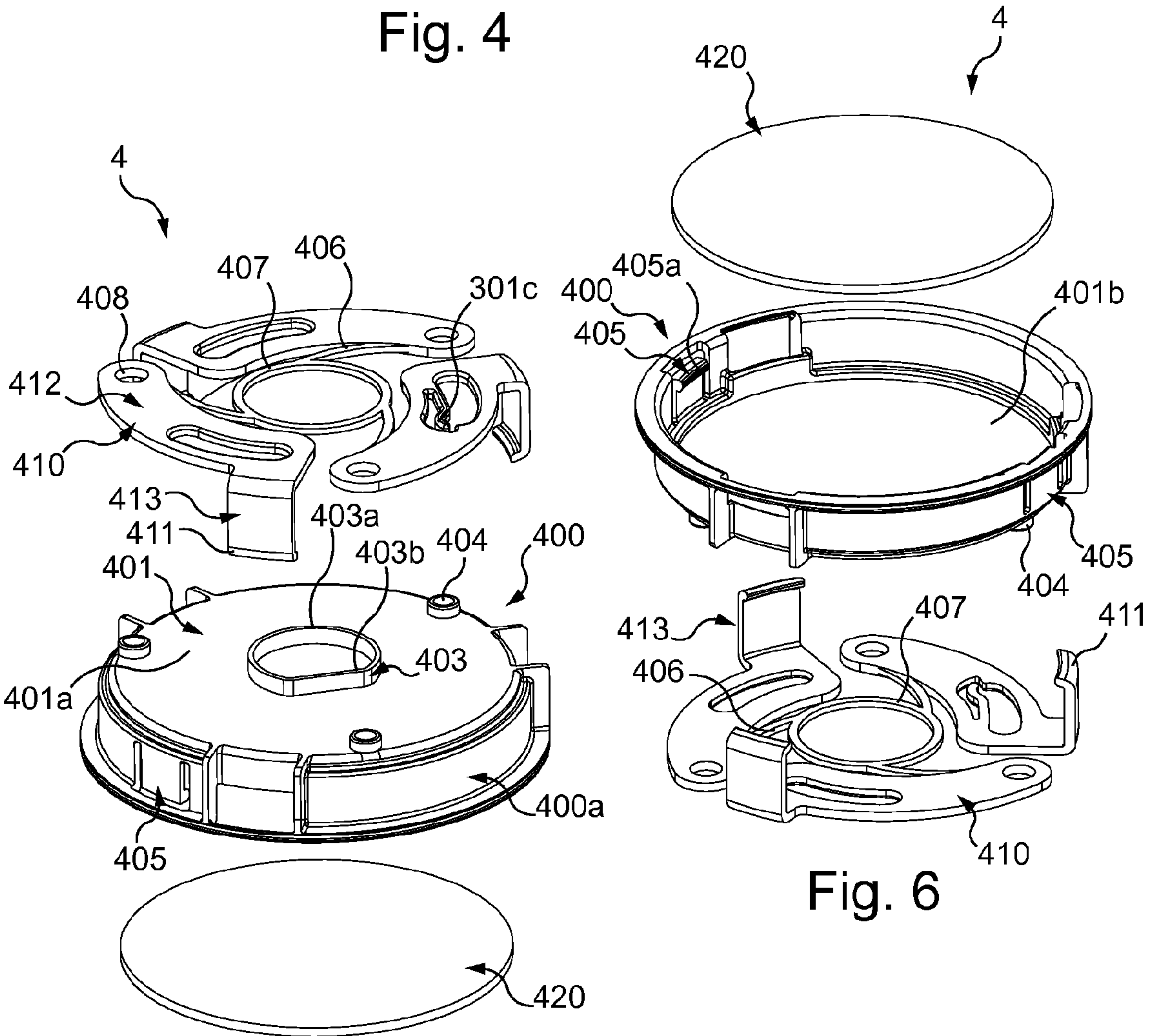


Fig. 5

Fig. 6

Fig. 7

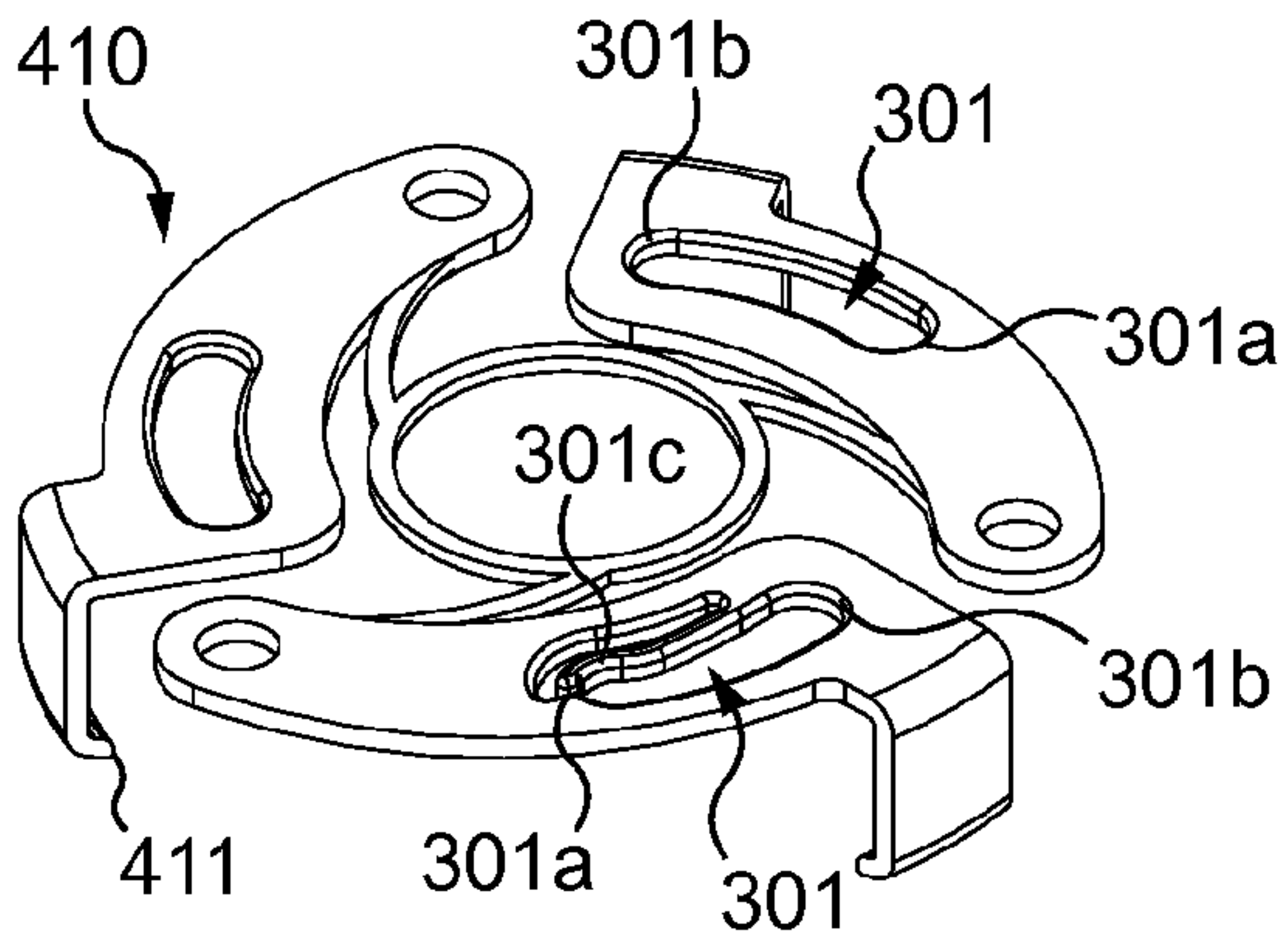


Fig. 8

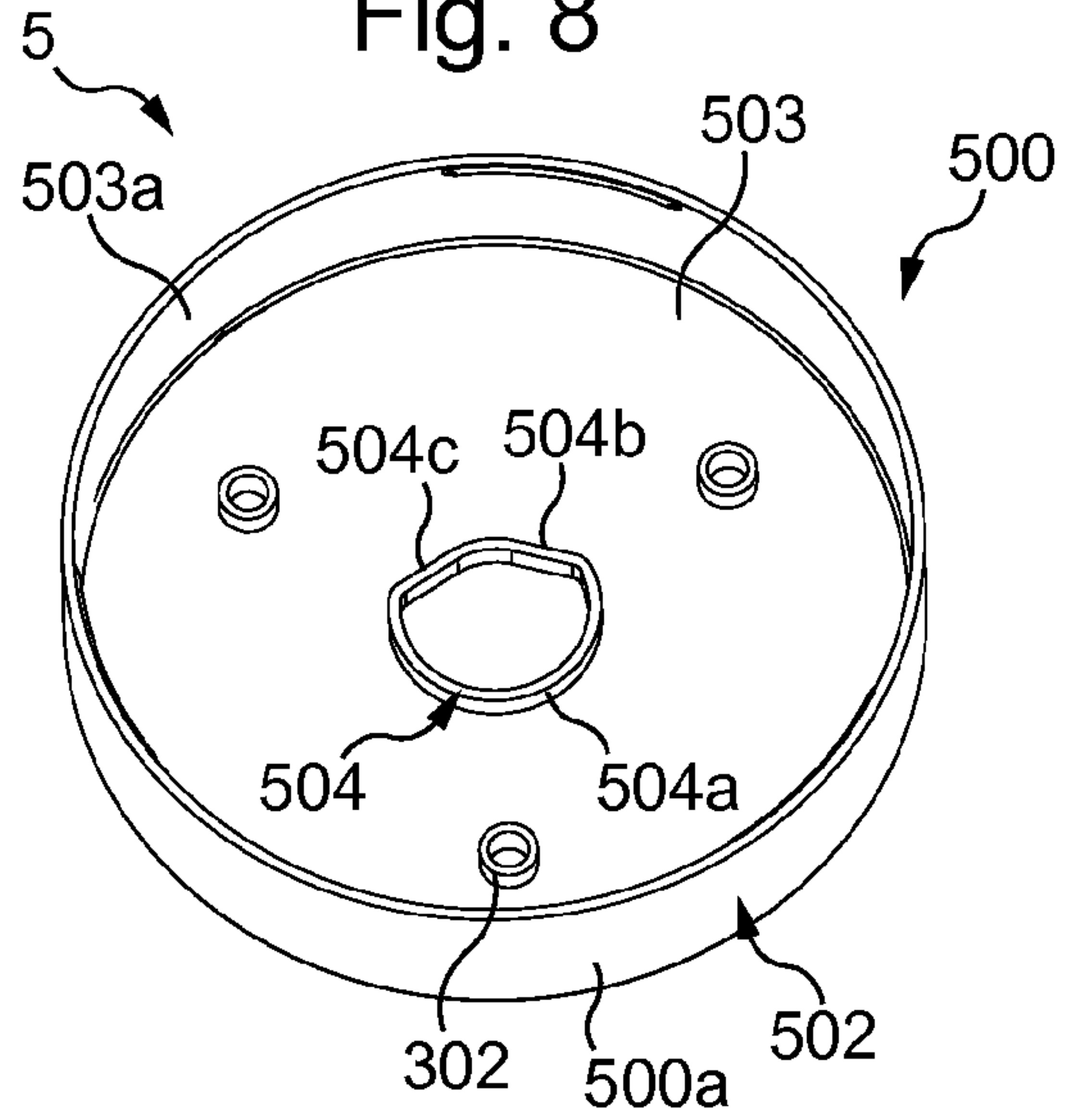


Fig. 1

II

00

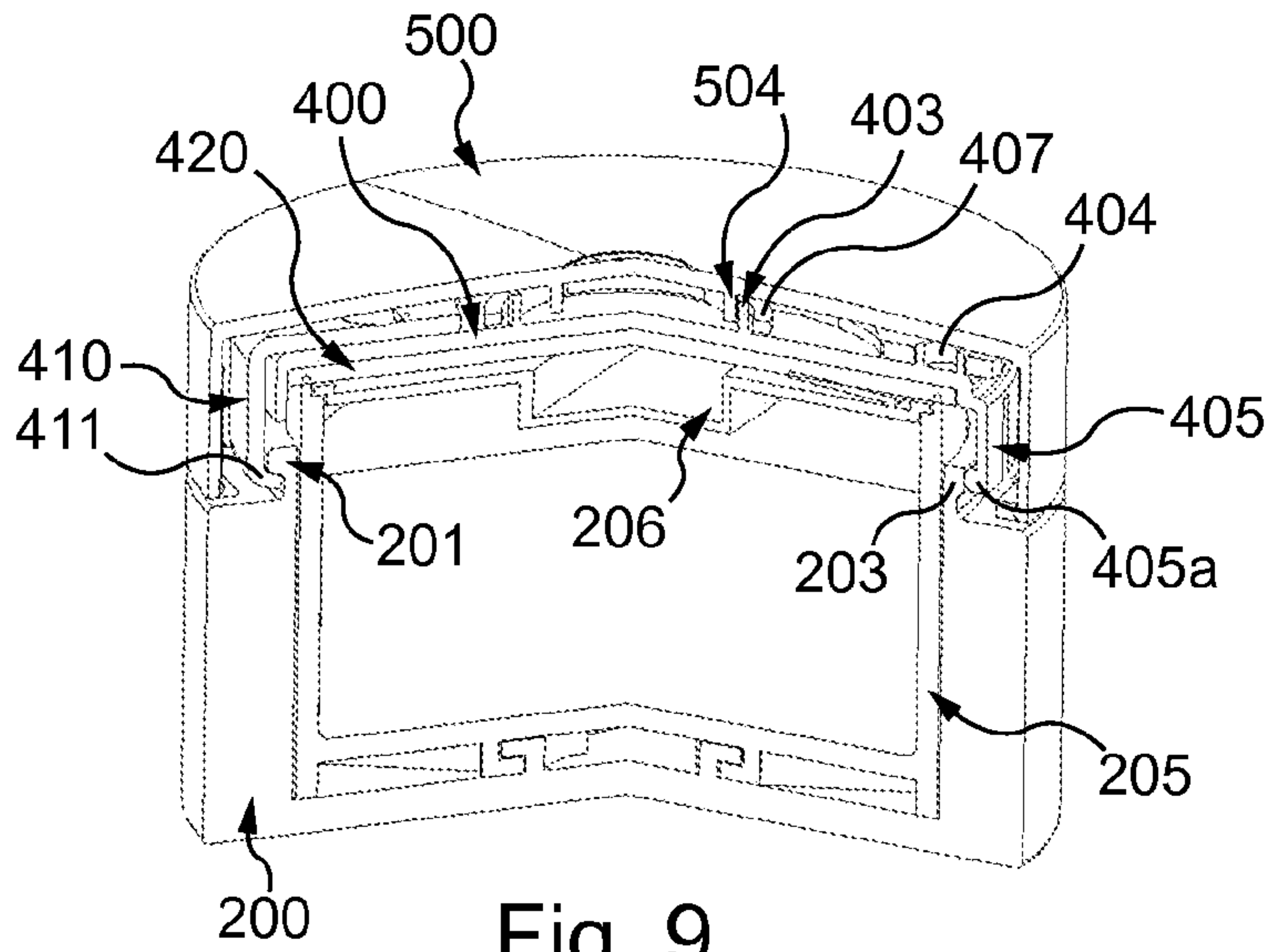
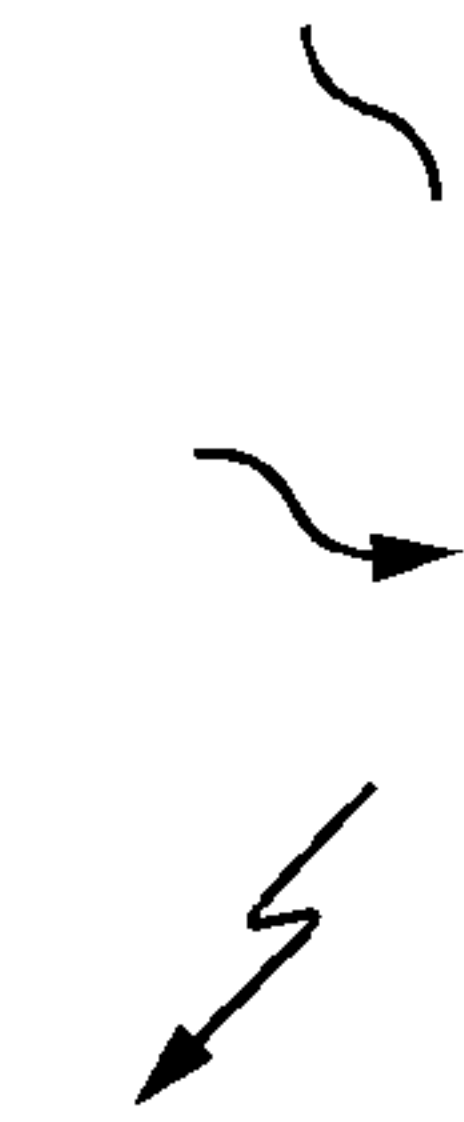


Fig. 9

VI

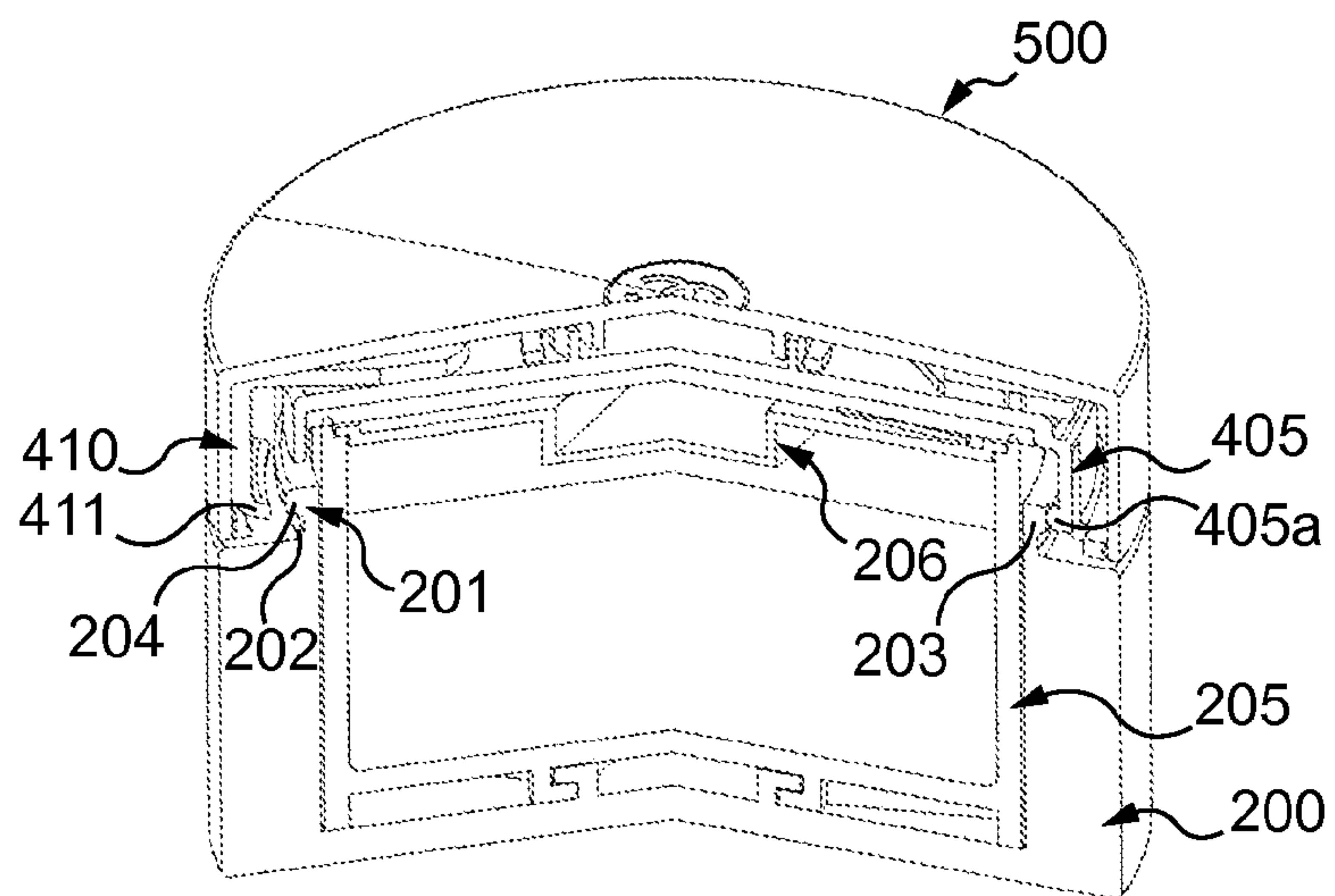


Fig. 10

Fig. 1

II

00



VI

5/6

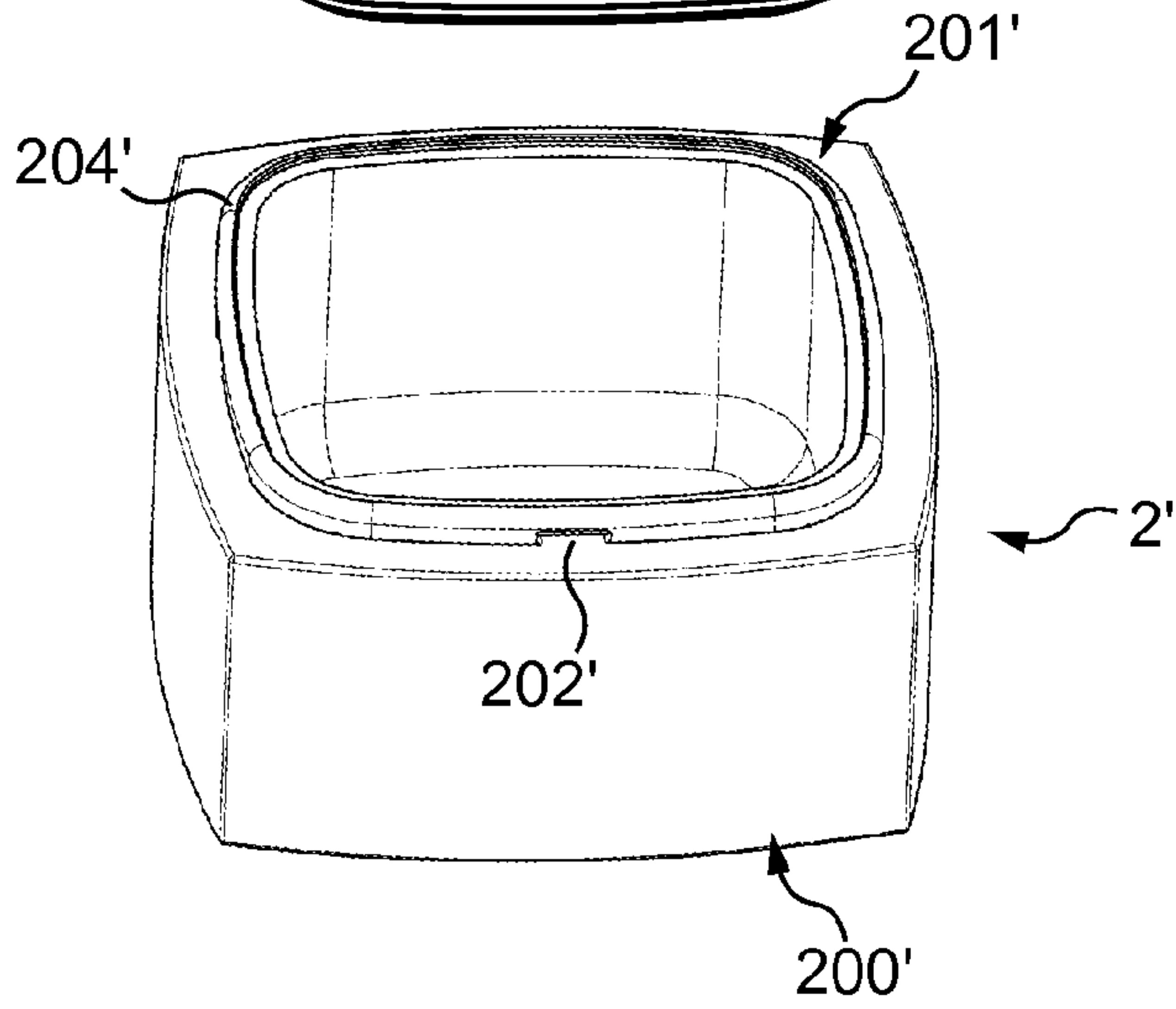
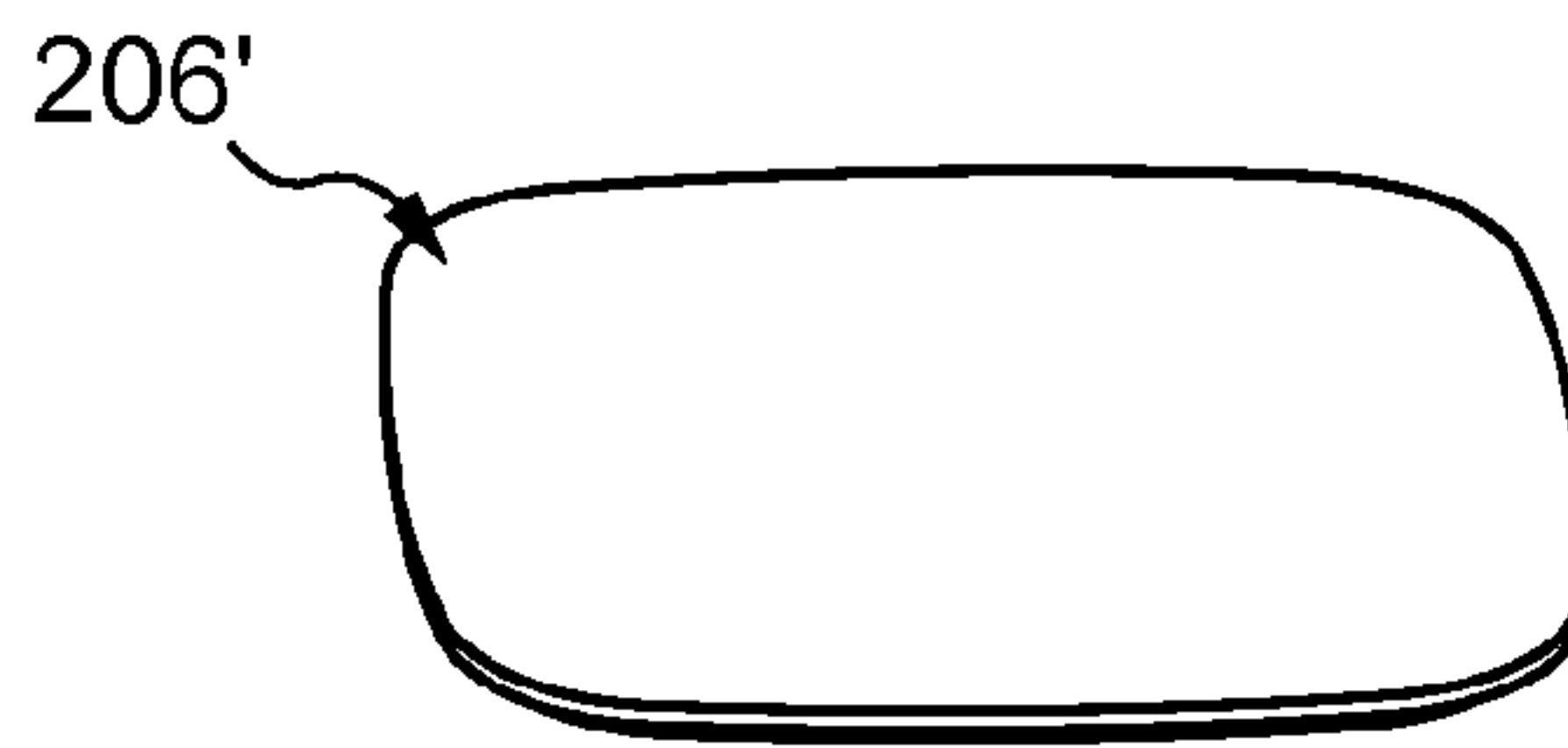
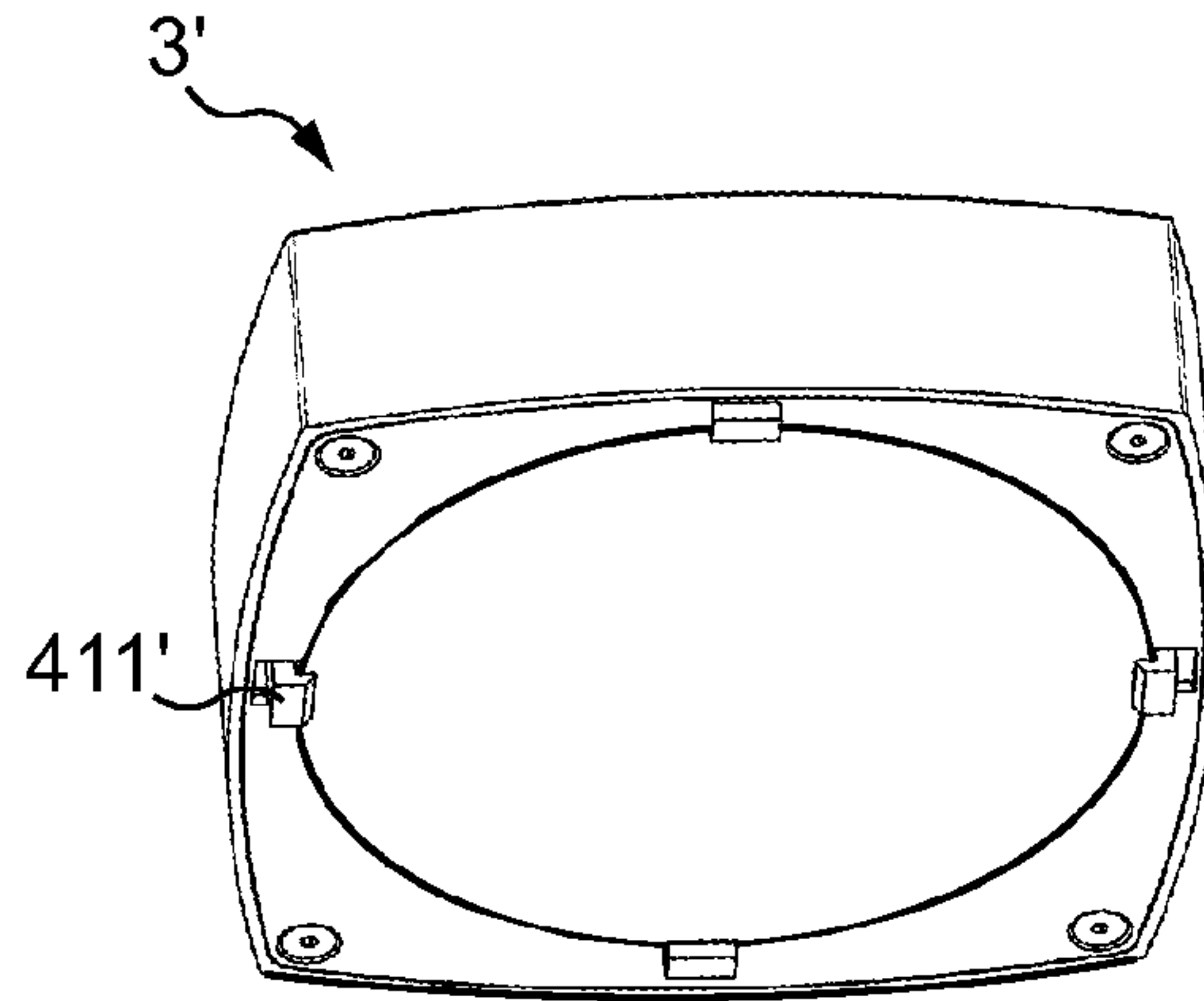
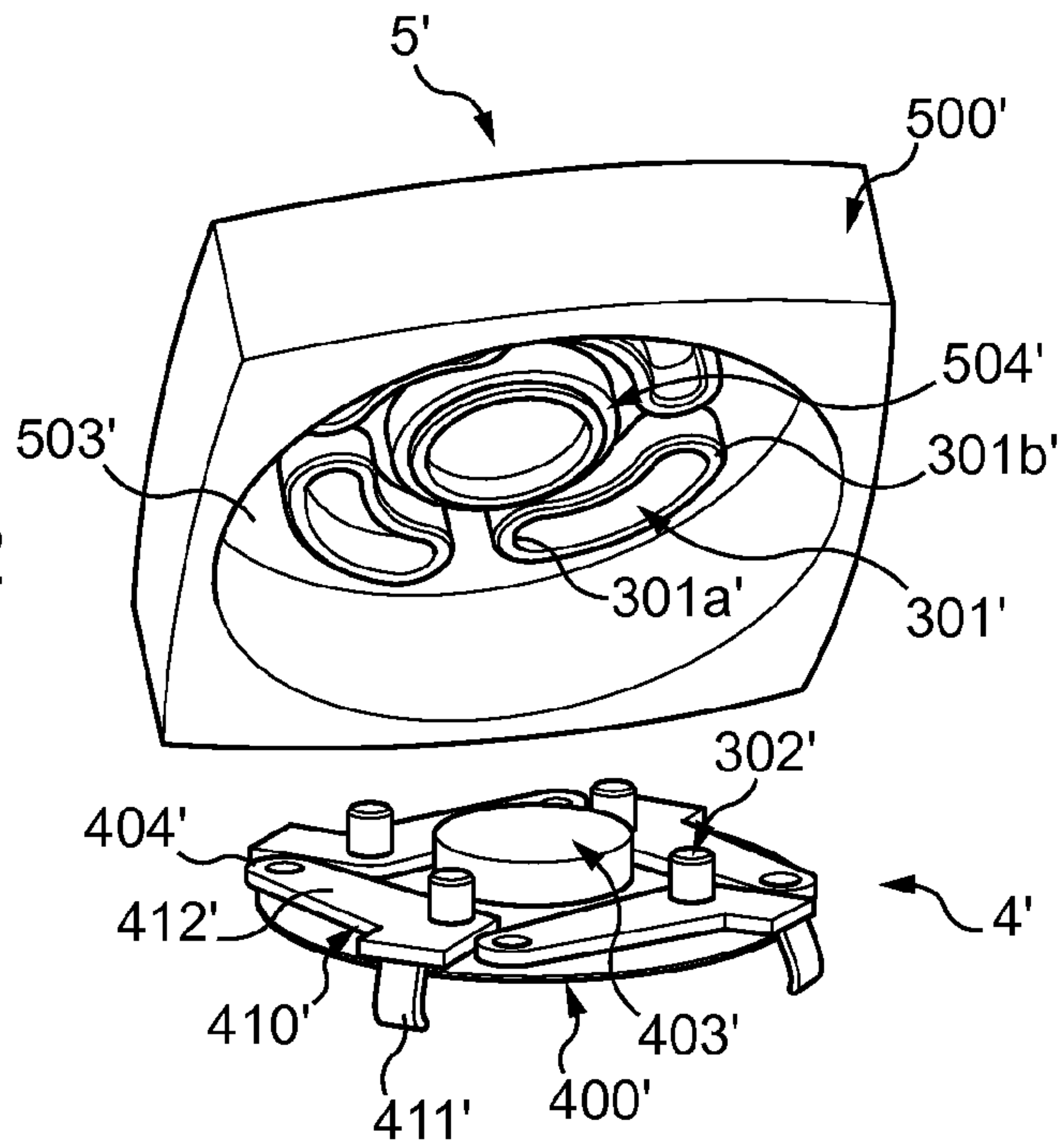


Fig. 11

Fig. 12



X

6/6

Fig. 1

II
00
~
~
~

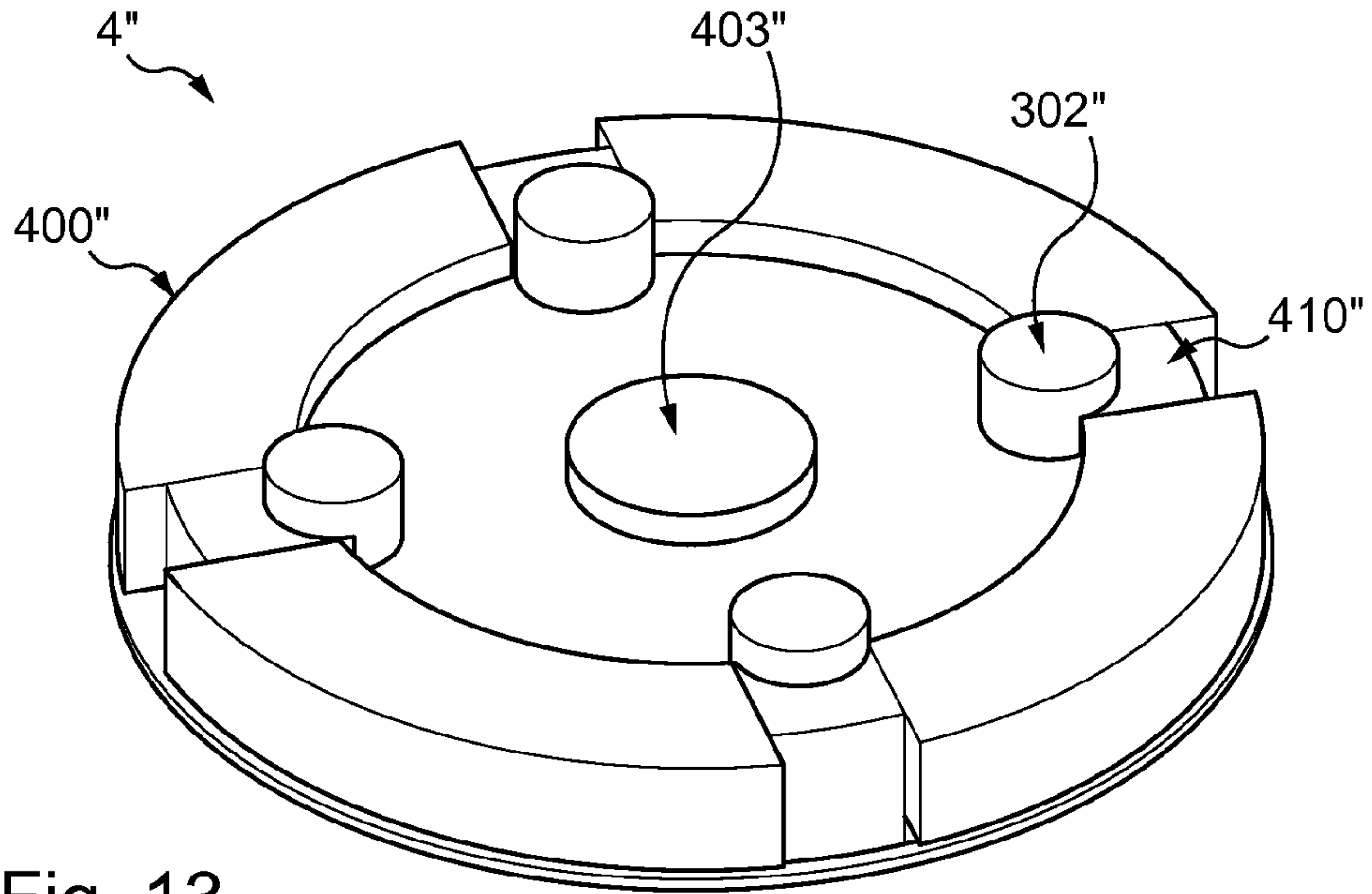


Fig. 13

VI

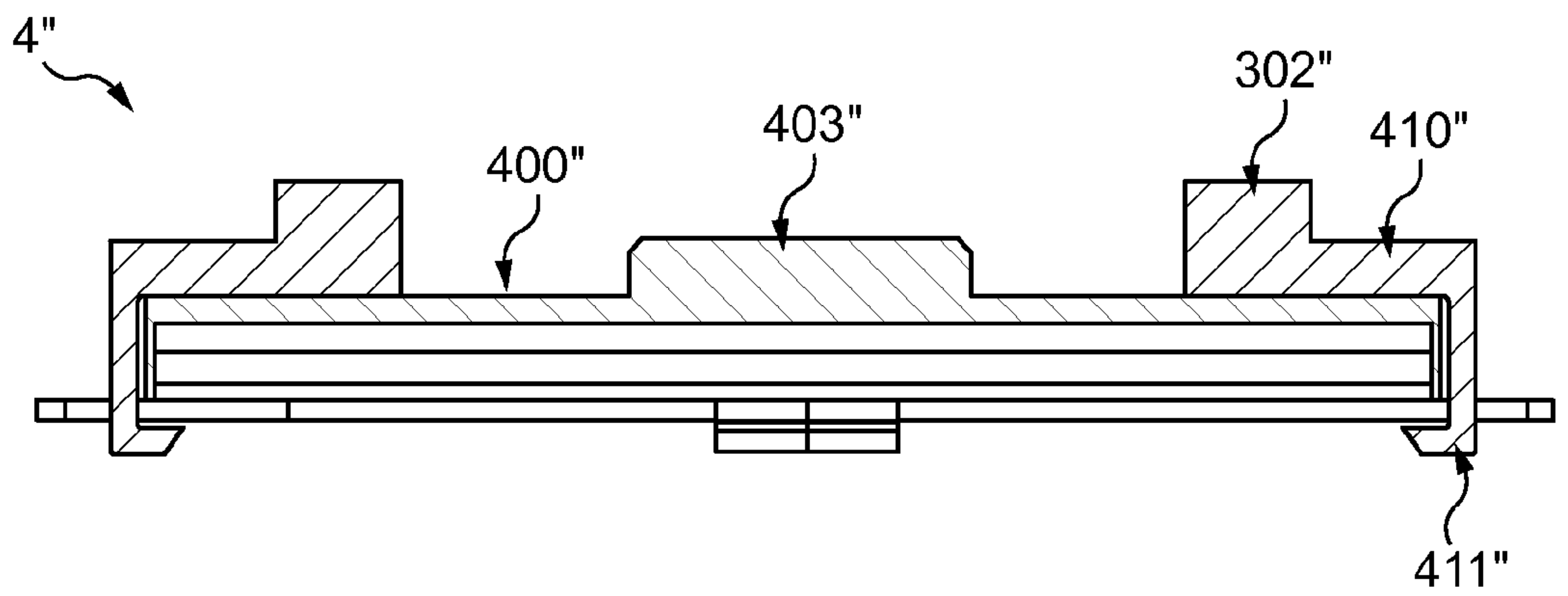


Fig. 14

VI

Fig. 12

